

Mlle PITCH



LA REVUE DE PRESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remboursement des substituts nicotiniques

Égalité pour tous face au sevrage tabagique : NICORETTESKIN® 16h, premiers et seuls patchs nicotiniques à date, à répondre à l'appel !

Dans le cadre du plan santé « priorité prévention », présenté le 26 mars dernier par le Premier ministre, Edouard Philippe, et par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, lors d'un comité interministériel, la prise en charge « classique » des substituts nicotiniques par la sécurité sociale a été annoncée. Il a toutefois été spécifié que « ce mouvement est progressif car il implique une démarche des laboratoires ».

Le laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France s'engage dans l'accès au sevrage tabagique pour tous en inscrivant au remboursement ses patchs NICORETTESKIN® 16h, premiers et seuls patchs nicotiniques à date, à être remboursés.

Le Dr Anne-Laurence Le Faou, responsable du centre ambulatoire d'addictologie, à l'Hôpital Européen Georges-Pompidou (APH) à Paris et Présidente de la SFT (Société Francophone de Tabacologie), ainsi que le laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France reviennent sur les enjeux du sevrage tabagique et sur cette nouvelle mesure.



À cette occasion Johnson & Johnson Santé Beauté France réalise un sondage OpinionWay sur l'impact du remboursement des substituts nicotiniques sur le sevrage tabagique.

→ Les résultats seront communiqués le jeudi 24 mai lors d'un déjeuner de presse où le Dr Le Faou sera présente pour répondre à vos questions.

(Vous trouverez en annexe l'invitation)

nicorette
nicotine

W18044820

Interviews sur demandes d'un p
Contact service presse - Agence KPL SIRIUS - I

LE DOCTEUR ANNE-LAURENCE LE FAOU, REVIENT SUR LE REMBOURSEMENT DES SUBSTITUTS NICOTINIQUE



« L'annonce du remboursement des substituts nicotiniques répond à plusieurs enjeux de l'accès au sevrage tabagique pour tous. Une prise en charge "classique" confirme les substituts nicotiniques comme traitement de première intention dans le sevrage tabagique, cautionnant d'autant plus leur rôle aux yeux des patients. Au niveau économique, cela permet de lever les freins liés à l'avance de frais. L'objectif principal de cette mesure est de faciliter l'accès au traitement pour encourager les fumeurs à fumer l'arrêt du tabac. C'est une démarche et une aide financière qui sont offerts à la population depuis 2000, en Grande-Bretagne où l'on compte 17 % de fumeurs contre 30 % en France¹, en cela c'est important pour les fumeurs. »

es

VERS UNE DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AU SEVRAGE TABAGIQUE

Le remboursement des substituts nicotiniques par la sécurité sociale rend le sevrage tabagique accessible pour tous. Cette mesure était attendue depuis longtemps par les médecins, notamment les tabacologues. Elle vise à faciliter l'arrêt du tabac, notamment auprès des populations les plus démunies, qui sont les plus touchées par le tabagisme quotidien. De plus, des études ont démontré que les substituts nicotiniques donnent jusqu'à deux fois plus de chances aux fumeurs d'arrêter de fumer par rapport à la volonté seule. Fumer est de plus en plus un signe d'appartenance sociale. Entre 2010 et 2016, le pourcentage de fumeurs quotidiens a continué d'augmenter chez les Français à faibles revenus, passant de 35,2 % à 37,5 % pour cette catégorie sociale. À l'inverse, chez les Français à haut niveau de revenus, le tabagisme quotidien est passé de 23,5 % à 20,9 % au cours de cette période. Il est donc crucial de mettre en place des mesures pour réduire de ces inégalités sociales face au tabagisme².

« Depuis 2016, les fumeurs qui avaient recours aux substituts nicotiniques pour arrêter le tabac, bénéficiaient d'un forfait annuel de 150 euros. Or pour en bénéficier, il fallait avancer les frais puis adresser l'ordonnance et la facture de la pharmacie à la caisse d'Assurance Maladie. Cette démarche lourde, parfois même dissuasive, ne simplifiait pas la tâche des fumeurs. De plus, le montant de ce forfait était parfois insuffisant pour les fumeurs les plus dépendants, dont la durée de traitement est plus longue et donc plus coûteuse » explique le Dr Anne-Laurence Le Faou.

Le remboursement des substituts nicotiniques doit permettre d'assurer une prise en charge « plus accessible et efficace pour les fumeurs », selon le Comité interministériel³, en instaurant un remboursement direct, ce qui permet d'éviter l'avance de frais.

Publication au Journal officiel le 16/05/2018 : JOHNSON & JOHNSON SANTÉ BEAUTÉ FRANCE, PREMIER LABORATOIRE À FAIRE LA DÉMARCHÉ DU REMBOURSEMENT POUR SON PATCH NICOTINIQUE, NICORETTESKIN® 16H

La gamme NICORETTE® est pionnière dans le sevrage tabagique, en étant la première gamme de substituts nicotiniques commercialisée, en 1978.

Aujourd'hui, la marque confirme sa place de pionnier en entreprenant les démarches nécessaires auprès des autorités de santé pour obtenir le remboursement d'un patch nicotinique, avec NICORETTESKIN® 16h.

« Cette mesure de remboursement des substituts nicotiniques annoncée lors du plan santé "priorité prévention" fait par conséquent écho à l'engagement prioritaire du laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France d'aider les fumeurs dans leur sevrage tabagique. Au-delà de la mise à disposition de notre gamme de substituts nicotiniques, nous accompagnons les professionnels de santé dans la prise en charge de leurs patients fumeurs au travers de formations médicales ou encore d'outils pour favoriser le conseil. Le remboursement des patchs NICORETTESKIN® 16h, permettant de développer l'accessibilité des traitements d'aide au sevrage tabagique, est un pas de plus dans l'engagement du laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France - déclare Aurélie Scouarnec, responsable des Affaires Médicales Johnson & Johnson Santé Beauté France.

SOURCE:
1) Baromètre Santé 2016
2) Plan national anti-tabac - Prendre soin de sa santé - 2017-2022
3) Comité interministériel de l'évaluation de la santé publique - 2017

LE REMBOURSEMENT NICORETTESKIN® 16h EN PRATIQUE :

Les boîtes de 28 patchs de NICORETTESKIN® 16h sont remboursables par la sécurité sociale à hauteur de 65 % à compter du 20/05/2018. Certaines mutuelles prennent même en charge le remboursement à 100 % (SM - se référer au contrat de la mutuelle pour plus d'information).

Cependant, pour être assuré d'être remboursé, il doit bien être écrit sur l'ordonnance le nom du produit (la DCI - dénomination commune internationale) :

- Nicoretteskin® 10 mg/16h, boîte de 28
- Nicoretteskin® 15 mg/16h, boîte de 28
- Nicoretteskin® 25 mg/16h, boîte de 28

Pour rappel, les professionnels de santé habituels prescrivent les patchs nicotiniques. Les patchs NICORETTESKIN® 16h ne sont pas inscrits au répertoire des groupes génériques.



*médecins, médecins du travail, sages-femmes, chirurgiens dentistes, masseurs-kinésithérapeutes.

ANNEXE Communiqué de presse



ANNEXE 1

RAPPEL SUR LE BON USAGE DES PATCHS NICORETTESKIN® 16H

- **Les patchs NICORETTESKIN® 16h** permettent de soulager les symptômes de manque qui peuvent apparaître à l'arrêt du tabac, et donnent jusqu'à deux fois plus de chances d'arrêter de fumer par rapport à la volonté seule.
- **Utilisés dans le cadre d'un arrêt du tabac**, les patchs NICORETTESKIN® 16h assurent une diffusion continue de nicotine dans l'organisme.
- **Il doit être appliqué directement sur la peau chaque matin et être retiré le soir au coucher** (soit 16 heures plus tard). Le traitement imite les fluctuations de nicotine durant la journée chez le fumeur, sans administration de nicotine pendant la nuit. L'administration de nicotine la journée par le dispositif transdermique ne provoque pas les troubles du sommeil constatés lors d'une administration de nicotine pendant la nuit.
- **L'ensemble du traitement doit durer au moins 3 mois**. Il est recommandé de ne pas utiliser les dispositifs transdermiques au-delà de 6 mois.
- **Les patchs NICORETTESKIN® 16h existent en 3 dosages : 10, 15 ou 25 mg/16h**, selon le degré de dépendance du fumeur qui sera déterminé avec le médecin ou le pharmacien.
- **Pour toute information complémentaire, se référer au conseil du médecin ou du pharmacien.**

À PROPOS

Johnson & Johnson
SANTÉ BEAUTÉ FRANCE

Nous voulons prendre soin des personnes dans leur diversité en anticipant ce dont elles ont besoin, en imaginant pour elles et leurs proches des solutions et expériences qui les aident à vivre pleinement et en bonne santé.

Plus d'information sur : <https://www.jjsb.fr/notre-entreprise/notre-identite>

01. Retombées presse audiovisuelle

02. Retombées presse grand public

03. Retombées presse santé grand public

04. Retombées presse santé professionnelle

01.

Presse audiovisuelle

France info –20/05/2018 JOURLAN DE 10/11H



Sujet de 1mn 45 avec Thierry FIORILE



■ franceinfo (20/05/18 07:03) : « Le 6|10 » Thierry FIORILE, Matteu MAESTRACCI

Journal - La Sécurité sociale rembourse les patchs anti-tabac de la marque NicoretteSkin à 65%. Cette mesure fait partie du plan présenté par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, fin mars. Reportage. Itw entre autres d'...

Journal - La Sécurité sociale rembourse les patchs anti-tabac de la marque NicoretteSkin à 65%. Cette mesure fait partie du plan présenté par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, fin mars. Reportage. Itw entre autres d'Yvan, fumeur. Il donne son avis sur la proposition.

France info –20/05/2018 JOURLAN DE 10/11H



Sujet de 0 mn 24 avec OLIVIA FERRANDI

■ franceinfo (20/05/18 10:31) : « **Le 10|14** » *Olivia FERRANDI*

Journal - La sécurité sociale rembourse les patchs anti-tabac de la marque NicoretteSkin à 65%. Il est indiqué que ce substitut nicotinique rejoint la gomme à mâcher nicotine EG, qui est aussi remboursée.

Journal - La sécurité sociale rembourse les patchs anti-tabac de la marque NicoretteSkin à 65%. Il est indiqué que ce substitut nicotinique rejoint la gomme à mâcher nicotine EG, qui est aussi remboursée.

SANTÉ PUBLIQUE

REGARDER

LES PATCHS ANTI-TABAC SONT REMBOURSES PAR LA SECU DES CE DIMANCHE

Par CNEWS - Mis à jour le 20/05/2018 à 14:50
Publié le 20/05/2018 à 14:45




A compter de ce dimanche 20 mai, l'Assurance maladie s'apprête à rembourser les patchs anti-tabac. Du moins un certain type d'entre-eux.

Dans un communiqué, la ministre de la Santé Agnès Buzyn a annoncé que «deux **traitements de substitution nicotinique** sont désormais remboursables.»



SUR LE MEME SUJET

SANTÉ Tabac, grippe, cancer : le plan prévention du gouvernement

Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par **la Sécu** depuis le 28 mars, le patch **NicoretteSkin** (de Jonhson&Jonhson) a été inscrit au remboursement par un arrêté paru ce mardi et prendra effet au «quatrième jour suivant sa date de publication».

UN PRIX UNIQUE

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour **NicoretteSkin**, remboursés à 65% par l'**Assurance maladie**.

«Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes», a affirmé la ministre de la Santé.

C news.fr SITE WEB 20/05

UN PRIX UNIQUE

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour **NicoretteSkin**, remboursés à 65% par l'**Assurance maladie**.

«Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes», a affirmé la ministre de la Santé.

D'autres substituts nicotiniques ont vocation à compléter la liste, après des négociations avec les laboratoires et le ministère.

France info SITE WEB 20/05

franceinfo:

vidéos radio jt magazines



☆ politique examens 2018 faits divers société éco/conso monde culture sports santé sciences tech/web animaux météo **LE LIVE**

★ / Santé / Drogue-Addictions / Lutte contre le tabagisme

Remboursement de patchs anti-tabac : "Cela peut aider à sortir de la dépendance sans souffrir du manque"

Le Dr Marion Adler, tabacologue à l'hôpital Antoine-Béclière de Clamart, réagit sur franceinfo au remboursement, en vigueur depuis dimanche, des patchs anti-tabac **NicoretteSkin** à 65% par la Sécurité sociale.



franceinfo
Radio France
Mis à jour le 20/05/2018 | 17:26
publié le 20/05/2018 | 17:28

À partir de dimanche 20 mai, les patchs anti-tabac **NicoretteSkin** sont remboursés à 65% par la Sécurité sociale, une mesure prévue dans le plan présenté par la ministre de la Santé Agnès Buzyn pour lutter contre le tabagisme. *"La dépendance au tabac est une maladie chronique et rembourser des traitements efficaces peut aider à sortir de la dépendance sans souffrir du manque"*, a estimé, dimanche sur franceinfo, le Docteur Marion Adler, tabacologue à l'hôpital Antoine-Béclière de Clamart.

franceinfo. Fumer coûte cher, mais combien ça coûte d'arrêter de fumer ?

Dr Marion Adler. La boîte de patchs pour un mois coûte entre 30 et 40 euros dans les pharmacies raisonnables. Fumer coûte en moyenne 250 euros par mois. Le traitement doit être à la portée des gens. Il faut pouvoir associer les gommes, qui pour certaines sont également désormais remboursées, et les autres traitements à l'arrêt du tabac - les traitements médicamenteux, qui sont aussi remboursés en partie maintenant. Cela permet aux gens qui sont dans des états de précarité de ne pas avoir à déboursier pour ce traitement qui leur permettra de s'en sortir. Vous savez, quand on est dépendant de la cigarette, on va peut-être se passer de manger de la viande, ou du poisson, ou de donner ce qu'il faut à ses enfants, parce qu'on a besoin d'acheter tous les jours ses cigarettes. Donc c'est important que le traitement soit à portée de main de tout le monde.

Le prix était-il un frein à l'accès au traitement ?

Pour certaines personnes, le fait de devoir payer le traitement était un frein. Et puis ce n'était pas un message très positif pour les aider à sortir de leur dépendance. Si les traitements sont pris en charge, c'est aussi une manière d'expliquer aux gens que les pouvoirs publics font l'effort qu'il faut pour les

France info SITE WEB 20/05

Pour certaines personnes, le fait de devoir payer le traitement était un frein. Et puis ce n'était pas un message très positif pour les aider à sortir de leur dépendance. Si les traitements sont pris en charge, c'est aussi une manière d'expliquer aux gens que les pouvoirs publics font l'effort qu'il faut pour les accompagner jusqu'au bout à s'en sortir.

Que pensez-vous de l'efficacité de ces patchs ? Y a-t-il des effets indésirables ?

Beaucoup d'études scientifiques ont démontré l'efficacité de ces patchs. L'association des patchs avec des formes orales de nicotine, comme les gommes et les pastilles, l'inhaleur et le spray buccal, aide encore plus à l'arrêt du tabac. Il faut que chacun ait un traitement adapté qui corresponde à sa personnalité et à ses besoins. Le but, c'est que les gens ne souffrent pas du manque. Dans les patchs, il n'y a que de la nicotine. C'est une substance extrêmement addictive mais c'est la seule qui n'est pas toxique dans la fumée de cigarette. Elle n'a pas de toxicité en soi, ni pour le cœur, ni pour les poumons, elle n'est pas cancérigène non plus. C'est ce qu'il y a dans la fumée de tabac qui est nocif. Si on prend une surdose de nicotine, ce n'est pas très grave, c'est comme quand on fume trop dans une soirée : on peut avoir la bouche pâteuse, ressentir des nausées et des maux de tête.

France inter –20/05/2018 JOURNAL DE 10H



Le journal de Laurence Thomas

Sujet de 0mn 19 avec LAURENCE THOMAS

■ France Inter (20/05/18 10:07) : « **Le journal de 10h** » Laurence THOMAS

Journal - Pour encourager les fumeurs à arrêter la cigarette, les patchs anti-tabac NicoretteSkin sont remboursés à 65% par la Sécurité sociale. Il est notamment précisé que la mesure a été prévue dans le plan de la mini...

Journal - Pour encourager les fumeurs à arrêter la cigarette, les patchs anti-tabac NicoretteSkin sont remboursés à 65% par la Sécurité sociale. Il est notamment précisé que la mesure a été prévue dans le plan de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, pour lutter contre le tabagisme.

France inter;FR –20/05/2018 JOURNAL DE 10H

Des patchs anti-tabac remboursés par la sécurité sociale

Publié le dimanche 20 mai 2018 à 11h54 par France Inter



L'Assurance maladie va rembourser à compter de ce dimanche 20 mai, des patchs anti-tabac, comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé Agnès Buzyn.



Après les gommes, des patchs anti-tabac remboursés pour aider à arrêter de fumer © Maxppp / Michael Esdourbaillh

À partir de ce dimanche, les patchs "NicoretteSkin" sont pris en charge à 65% par la Sécurité sociale. La gomme à mâcher Nicotine EG est déjà remboursée depuis le 28 mars. Et la liste pourrait s'allonger en fonction des négociations avec les laboratoires pharmaceutiques.

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin.

Une prise en charge destinée à favoriser l'accès à ces traitements de substitution à tous les patients, y compris ceux qui ont des revenus modestes et qui réjouit le professeur Yves Martinet, chef du service de pneumologie du CHU de Nancy et président du Comité National Contre le Tabagisme : *"Le remboursement des patchs est une excellente nouvelle pour les fumeurs d'autant plus qu'on a déjà des gommes qui sont remboursées. Or on sait que pour arrêter de fumer le traitement plus efficace c'est d'associer les patchs à la nicotine avec des gommes à la nicotine. Lorsque ce traitement est bien prescrit et bien suivi on multiplie par 3,6 les chances de réussite de sevrage au long terme. L'efficacité de ce remboursement va être d'autant plus efficaces que le prix du tabac a augmenté."*

Le "forfait d'aide au sevrage" de 150 euros par an qui devait disparaître, a finalement été prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Mots-clés : [sciences](#) [santé](#)

Retrouvez aussi le meilleur de l'information dans la newsletter quotidienne.

Pour s'abonner saisissez votre adresse email

Votre adresse email

SHEIN™



J'EN PROFITE

À L'ANTENNE

• 17h04 VOUS LES FEMMES

Alexandra Duvivier : "Nous les magiciens on est les plus honnêtes... parce qu'on dit qu'on triche !"

LE DIRECT



France Culture –20/05/2018 JOURNAL DE 9H

france
culture

Sujet de Omn 26 avec Camille Magnard

■ France Culture (20/05/18 09:09) : « **JOURNAL DE 9H** » *Camille MAGNARD*

Désormais, les patchs à la nicotine sont remboursés à 65% par la Sécurité Sociale dans le cadre du plan anti-tabac.

Désormais, les patchs à la nicotine sont remboursés à 65% par la Sécurité Sociale dans le cadre du plan anti-tabac.

Sud Radio –20/05/2018 Le Grand Matin WE



**Sujet de 1mn 06 avec interview de Bertrand Dautzenberg
Secrétaire général de l'alliance contre le tabac**

▪ Sud Radio (20/05/18 09:01) : « **Le Grand Matin Week-end** » *Charlotte DEROUIN*

Après les gommes à mâcher, les patches à la nicotine sont remboursés par la Sécurité sociale. En revanche, rien n'a été annoncé concernant la vente de tabac aux mineurs. Reportage. Itw de Bertrand Dautzenberg, secrétaire ...

Après les gommes à mâcher, les patches à la nicotine sont remboursés par la Sécurité sociale. En revanche, rien n'a été annoncé concernant la vente de tabac aux mineurs. Reportage. Itw de Bertrand Dautzenberg, secrétaire général de l'Alliance contre le tabac. Il estime que la loi sur la vente aux mineurs est parfaite, mais celle-ci doit être appliquée par les buralistes.

France Bleu Réseau –20/05/2018 JOURNAL DE 7H30



Sujet de Omn18 DE Adrien Bossard

■ France Bleu Réseau (20/05/18 07:31) : « **JOURNAL DE 7H30** » Adrien BOSSARD
Les patchs anti-tabac "Nicotine Skin" (Sic) sont désormais remboursés à 65 % par la Sécurité Sociale.

Les patchs anti-tabac "Nicotine Skin" (Sic) sont désormais remboursés à 65 % par la Sécurité Sociale.

France Bleu Réseau –20/05/2018 FRANCE BLEU MATIN WEEK END



Sujet de Omn15 DE Adrien Bossard

■ France Bleu Réseau (20/05/18 06:32) : « **France Bleu Matin Week-end** » *Adrien BOSSARD, Benoît PROSPERO*
Journal - Les patchs anti-tabac NicoretteSkin sont en partis remboursés par la Sécurité sociale à partir d'aujourd'hui.

Journal - Les patchs anti-tabac NicoretteSkin sont en partis remboursés par la Sécurité sociale à partir d'aujourd'hui.

France Bleu SUD LORRAINE –20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'17 mn

■ France Bleu Sud Lorraine (20/05/18 08:15) : « 7h/9h - France Bleu Lorraine Matin » Laurent WATRIN
Journal - A partir du 20 mai, les patchs anti-tabac sont pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie.

Journal - A partir du 20 mai, les patchs anti-tabac sont pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie.

France Bleu SUD LORRAINE –20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'17 mn

■ France Bleu Sud Lorraine (20/05/18 07:31) : « 7h/9h - France Bleu Lorraine Matin » Sarah POLACCI, Véronique LORRE
Journal - Les patchs anti-tabac seront remboursés à soixante cinq pour cent par la Sécurité sociale.

Journal - Les patchs anti-tabac seront remboursés à soixante cinq pour cent par la Sécurité sociale.

France BLEU PAYS D'Auvergne–20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'19 mn

▪ France Bleu Pays d'Auvergne (20/05/18 08:01) : « **France Bleu Pays d'Auvergne** **Matin Dimanche** » *Lauriane HAVARD*
Journal - Comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, les patchs anti-tabac sont remboursés à 65 % par la Sécurité sociale.

Journal - Comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, les patchs anti-tabac sont remboursés à 65 % par la Sécurité sociale.

France Bleu Bourgogne–20/05/2018 JOURNAL 7h



france
bleu
bourgogne

Sujet info 1'24mn avec interview Yves Martinet

■ France Bleu Bourgogne (20/05/18 08:05) : « [France Bleu Bourgogne dimanche matin](#) »

Journal - Les patchs anti-tabac vont être remboursés grâce au plan de santé lancé par la ministre, Agnès Buzyn. Reportage. Itw d'Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tabagisme. Il indique entre autres qu...

Journal - Les patchs anti-tabac vont être remboursés grâce au plan de santé lancé par la ministre, Agnès Buzyn. Reportage. Itw d'Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tabagisme. Il indique entre autres que le remboursement de patchs est une bonne nouvelle pour les fumeurs.

France Bleu Bourgogne–20/05/2018 JOURNAL 7h



france
bleu
bourgogne

Sujet info 0'19 mn

■ France Bleu Bourgogne (20/05/18 07:05) : « **France Bleu Bourgogne dimanche matin** » Lila LEFEBVRE

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, affirme que la santé est une des priorités de l'État. Les patchs anti-tabac sont maintenant remboursés par la Sécurité Sociale.

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, affirme que la santé est une des priorités de l'État. Les patchs anti-tabac sont maintenant remboursés par la Sécurité Sociale.

France Bleu Bourgogne–20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'15mn

■ France Bleu Breizh Izel (20/05/18 08:02) : « **Bon réveil en Bretagne Week-end** » *Romain PRAULT*
Journal - Pour la lutte contre le tabagisme, les patchs anti-tabac deviennent remboursés par la Sécurité sociale, à 65% .

Journal - Pour la lutte contre le tabagisme, les patchs anti-tabac deviennent remboursés par la Sécurité sociale, à 65% .

France Bleu Bourgogne–20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'18 mn

■ France Bleu Auxerre (20/05/18 07:31) : « **France Bleu Auxerre matin week-end** » *Capucine FREY*

Journal - La sécurité sociale rembourse 65% des patchs anti-tabac pour ceux qui désirent arrêter de fumer.

Journal - La sécurité sociale rembourse 65% des patchs anti-tabac pour ceux qui désirent arrêter de fumer.

France Bleu NORD –20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'21mn

■ France Bleu Nord (20/05/18 08:04) : « **France Bleu Nord Matin Dimanche** » Hugo CHARPENTIER
Journal - Désormais, les patchs anti-tabac de Nicorette Skin sont remboursés par la Sécurité Sociale à hauteur de 65%.

Journal - Pour la lutte contre le tabagisme, les patchs anti-tabac deviennent remboursés par la Sécurité sociale, à 65% .

France Bleu NORD –20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 1'26 mn avec ITV Yves Martinet

■ France Bleu Nord (20/05/18 07:03) : « **France Bleu Nord Matin Dimanche** » Hugo CHARPENTIER

Journal - Une lutte contre le tabagisme, la sécurité sociale rembourse certains patchs anti-tabac. Itw d'Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tabagisme. Selon lui, l'objectif du projet est d'amener les f...

Journal - Une lutte contre le tabagisme, la sécurité sociale rembourse certains patchs anti-tabac. Itw d'Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tabagisme. Selon lui, l'objectif du projet est d'amener les fumeurs à arrêter de fumer afin de faciliter le traitement de leur dépendance à la nicotine.

France Bleu NORD –20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'21mn

Journal - Désormais, les patchs anti-tabac de Nicorette Skin sont remboursés par la Sécurité Sociale à hauteur de 65%.

■ France Bleu Nord (20/05/18 08:04) : « **France Bleu Nord Matin Dimanche** » Hugo CHARPENTIER

Journal - Désormais, les patchs anti-tabac de Nicorette Skin sont remboursés par la Sécurité Sociale à hauteur de 65%.

France Bleu Pays d'Auvergne –20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'18mn

■ France Bleu Pays d'Auvergne (20/05/18 07:19) : « **France Bleu Pays d'Auvergne Matin Dimanche** » *Jean-François PUJANTE*
Journal - Les patchs anti-tabac sont remboursés à 65 % par la Sécurité Sociale. C'était une promesse de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

Journal - Les patchs anti-tabac sont remboursés à 65 % par la Sécurité Sociale. C'était une promesse de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

France Bleu CREUSE–20/05/2018 JOURNAL 7h

Sujet info 0'28mn

■ France Bleu Creuse (20/05/18 06:15) : « **France Bleu Creuse Matin** » Audrey TISON, Sylvie FOUQUET

Les patchs anti-tabac sont désormais remboursés. Le nouveau contrôle technique de voitures est également en vigueur. Itw de Daniel Quéro, président de l'association "40 millions d'automobiles". Pour lui, cette nouvelle m...

Les patchs anti-tabac sont désormais remboursés. Le nouveau contrôle technique de voitures est également en vigueur. Itw de Daniel Quéro, président de l'association "40 millions d'automobiles". Pour lui, cette nouvelle mesure présente notamment de l'avantage pour les automobilistes.

France Bleu CREUSE–20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'17mn

■ France Bleu Sud Lorraine (20/05/18 07:31) : « 7h/9h - France Bleu Lorraine Matin » Véronique LORRE, Sarah POLACCI
Journal - Les patchs anti-tabac seront remboursés à soixante cinq pour cent par la Sécurité sociale.

Journal - Les patchs anti-tabac seront remboursés à soixante cinq pour cent par la Sécurité sociale.

00:00 / 00:17

France Bleu PICARDIE–20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'18mn

- France Bleu Picardie (20/05/18 07:31) : « **France Bleu Picardie Matin Week-End** » *Adrien BOSSARD*
Journal - Les patchs anti-tabac, "Nicotine Skin", sont remboursés à 65% par la Sécurité sociale.

Journal - Les patchs anti-tabac, "Nicotine Skin", sont remboursés à 65% par la Sécurité sociale.

France Bleu PICARDIE–20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 1'26mn avec itv Yves Martinet

■ France Bleu Picardie (20/05/18 07:00) : « **France Bleu Picardie Matin Week-End** » Benjamin BILLOT
Journal - Les patchs anti-tabac Nicorette Skin deviennent en partie remboursés par la Sécurité sociale.

Journal - Une lutte contre le tabagisme, la sécurité sociale rembourse certains patchs anti-tabac. Itv d'Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tabagisme. Selon lui, l'objectif du projet est d'amener les fumeurs à arrêter de fumer afin de faciliter le traitement de leur dépendance à la nicotine.

France BLEU PAUYS DE SAVOIE –20/05/2018 JOURNAL 7h



Sujet info 0'50 mn avec itv Yves MARTINET

■ France Bleu Pays de Savoie (20/05/18 07:16) : « **France Bleu Pays de Savoie** *Matin Week-end* » *Vanessa LAMBERT*

Journal - Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tabagisme affirme notamment que le remboursement des substituts nicotiniques sur le sevrage tabagique auprès des Français est une excellente nouvelle pour L...

Journal - Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tabagisme affirme notamment que le remboursement des substituts nicotiniques sur le sevrage tabagique auprès des Français est une excellente nouvelle pour les fumeurs. Reportage. Itw de celui-ci. Il souligne également que pour arrêter de fumer, le traitement le plus efficace est d'associer des patchs à la nicotine avec des gommes à la nicotine.

LCI.FR-20/05/2018

LCI



Quels sont les patchs anti-tabac désormais remboursables par la Sécu ?

PARTAGER



SANTÉ - L'Assurance maladie va rembourser à compter de ce 20 mai des patchs anti-tabac, comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

20 mai 09:07 - La rédaction de LCI

Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson&Johnson) a été inscrit au remboursement par un arrêté paru mardi au Journal officiel et qui prendra effet "au quatrième jour suivant (sa) date de publication".

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance

LCI.FR–20/05/2018

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie. D'autres substituts nicotiques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires.

VOIR AUSSI



Tabac : les ventes de cigarettes sont en baisse

En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, "sera maintenu jusqu'à la fin de l'année", selon la ministre Agnès Buzyn.

France info –20/05/2018 JOURLAN DE 6H/10H



Sujet de 1mn 45 avec Thierry FIORILE



■ franceinfo (20/05/18 07:03) : « Le 6|10 » Thierry FIORILE, Matteu MAESTRACCI

Journal - La Sécurité sociale rembourse les patchs anti-tabac de la marque NicoretteSkin à 65%. Cette mesure fait partie du plan présenté par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, fin mars. Reportage. Itw entre autres d'...

Journal - La Sécurité sociale rembourse les patchs anti-tabac de la marque NicoretteSkin à 65%. Cette mesure fait partie du plan présenté par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, fin mars. Reportage. Itw entre autres d'Yvan, fumeur. Il donne son avis sur la proposition.

France info –20/05/2018 JOURNAL DU 6/10



Sujet 2 de Omn 21 avec Martin Bartoletti

■ franceinfo (20/05/18 08:06) : « Le 6|10 » *Martin BARTOLETTI, Matteu MAESTRACCI*

Journal - Un nouveau coup de pouce est donné par l'Assurance Maladie aux fumeurs. Les patchs anti-tabac NicoretteSkin sont pris en charge à 65 % par la Sécu à partir de ce dimanche. C'est une mesure qui entre dans le pla...

Journal - Un nouveau coup de pouce est donné par l'Assurance Maladie aux fumeurs. Les patchs anti-tabac NicoretteSkin sont pris en charge à 65 % par la Sécu à partir de ce dimanche. C'est une mesure qui entre dans le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé.

France info –20/05/2018 JOURNAL DU 6/10



Sujet 3 de Omn 24 avec Martin Bartoletti

■ franceinfo (20/05/18 06:06) : « **Le 6|10** » *Martin BARTOLETTI, Matteu MAESTRACCI*

Journal - Le patch NicoretteSkin a été inscrit au remboursement. Cette mesure fait partie du plan "Priorité Prévention" présenté par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, fin mars.

Journal - Le patch NicoretteSkin a été inscrit au remboursement. Cette mesure fait partie du plan "Priorité Prévention" présenté par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, fin mars.

France inter –20/05/2018 JOURNAL DU 6/10



france
inter



Sujet de 1mn 23 avec yves Martinet qui commente l'intérêt de ce remboursement

■ France Inter (20/05/18 06:35) : « **Le 6/9 du week-end** » *Delphine EVENOU*

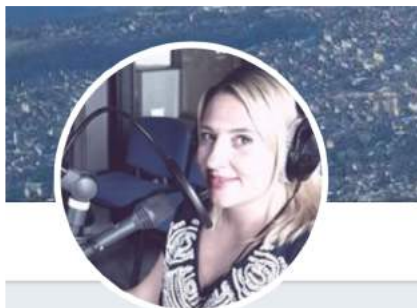
Journal - Le patch NicoretteSkin fait partie des patchs anti-tabacs remboursés par la Sécurité sociale. Il sera pris en charge à hauteur de 65 %. Reportage. Itw d'Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tab...

Journal - Le patch NicoretteSkin fait partie des patchs anti-tabacs remboursés par la Sécurité sociale. Il sera pris en charge à hauteur de 65 %. Reportage. Itw d'Yves Martinet, président du Comité National Contre le Tabagisme. Selon lui, ce remboursement va dans l'objectif qui est de traiter la dépendance des fumeurs à la nicotine.

France inter –20/05/2018 JOURNAL DU 6/10



france
inter



Mélodie Viallet

@melodieviallet

Journaliste chez Radio France. Je promène mon micro, mes oreilles, mon smartphone et mes baskets dans toute la France

Sujet de Omn 25

■ France Inter (20/05/18 07:32) : « **Le 6/9 du week-end** » Mélodie VIALLET, Eric DELVAUX

Journal - En France, certains patchs anti-tabac sont désormais en partie remboursés par la Sécurité sociale. Le patch "NicoretteSkin" et "Nicotine EG" seront remboursés à 65 %.

Journal - En France, certains patchs anti-tabac sont désormais en partie remboursés par la Sécurité sociale. Le patch "NicoretteSkin" et "Nicotine EG" seront remboursés à 65 %.

France inter –20/05/2018 JOURNLA DU 6/10



Mélodie Viallet

@melodieviallet

Journaliste chez Radio France. Je promène mon micro, mes oreilles, mon smartphone et mes baskets dans toute la France.

Sujet 2 de Omn 19

■ France Inter (20/05/18 06:03) : « **Le 6/9 du week-end** » Mélodie VIALLET, Eric DELVAUX

En France, les patchs anti-tabac sont désormais remboursés par la Sécurité sociale. Le patch "NicoretteSkin" est remboursés à 65 %.

En France, les patchs anti-tabac sont désormais remboursés par la Sécurité sociale. Le patch "NicoretteSkin" est remboursés à 65 %.

00:19 / 00:19

France inter.com –20/05/2018

☰ **inter** france
Info Culture Humour Musique

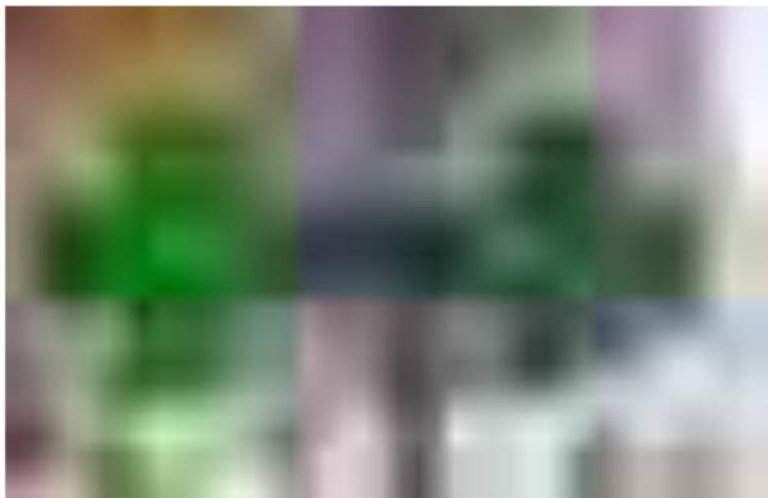
Accueil > Sciences > Des patchs anti-tabac remboursés par la sécurité sociale

Des patchs anti-tabac remboursés par la sécurité sociale

Publié le dimanche 20 mai 2018 à 11h54 par [France Inter](#)



L'Assurance maladie va rembourser à compter de ce dimanche 20 mai, des patchs anti-tabac, comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé Agnès Buzyn.



Après les gommes, des patchs anti-tabac remboursés pour aider à arrêter de fumer © Maxppp / Michael Esdourrubailh

France inter.com –20/05/2018

À partir de ce dimanche, les patchs "**NicoretteSkin**" sont pris en charge à 65% par la Sécurité sociale. La gomme à mâcher Nicotine EG est déjà remboursée depuis le 28 mars. Et la liste pourrait s'allonger en fonction des négociations avec les laboratoires pharmaceutiques.

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour **NicoretteSkin**.

Une prise en charge destinée à favoriser l'accès à ces traitements de substitution à tous les patients, y compris ceux qui ont des revenus modestes et qui réjouit le professeur Yves Martinet, chef du service de pneumologie du CHU de Nancy et président du Comité National Contre le Tabagisme : *"Le remboursement des patchs est une excellente nouvelle pour les fumeurs d'autant plus qu'on a déjà des gommes qui sont remboursées. Or on sait que pour arrêter de fumer le traitement plus efficace c'est d'associer les patchs à la nicotine avec des gommes à la nicotine. Lorsque ce traitement est bien prescrit et bien suivi on multiplie par 3,6 les chances de réussite de sevrage au long terme. L'efficacité de ce remboursement va être d'autant plus efficaces que le prix du tabac a augmenté."*

Le "forfait d'aide au sevrage" de 150 euros par an qui devait disparaître, a finalement été prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Sud Radio –20/05/2018 JOURNAL DU 6/10



Sujet de Omn 14

• Sud Radio (20/05/18 07:03) : « **Le Grand Matin Week-end** » *Charlotte DEROUIN*

Journal - Une bonne nouvelle pour les fumeurs, s'ils veulent souhaiter d'arrêter de fumer, les patches à la nicotine seront remboursés à partir d'aujourd'hui.

Journal - Une bonne nouvelle pour les fumeurs, s'ils veulent souhaiter d'arrêter de fumer, les patches à la nicotine seront remboursés à partir d'aujourd'hui.

Twitter Meuse FM–20/05/2018 JOURNAL DU 6/10



MEUSE FM • @MeuseFm

1h

Info: **#TABAC** À partir d'aujourd'hui, les patchs anti-tabac **NicoretteSkin** sont remboursés à 65% par la Sécurité sociale.

Répondre • Retweeter • Citer • Like (0)

BFM TV.COM-18/05/2018



BFM TV.COM-18/05/2018

BFM TV.

VIDÉOS POLITIQUE POLICE-JUSTICE INTERNATIONAL SOCIÉTÉ ÉCONOMIE TECH AUTO SANTÉ SPORT PEOPLE

BFMTV > Santé

Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu à partir de dimanche

© 17/05/2018 à 17h37



Outre une gomme à mâcher et un patch anti-tabac, d'autres produits pourront être ajoutés à la liste des traitements remboursés, en fonction des négociations avec les laboratoires.

C'est une des mesures du plan "**Priorité prévention**" dévoilé fin mars par la ministre de la Santé. A compter du 20 mai, soit dimanche prochain, l'Assurance maladie va rembourser un certain type de patchs anti-tabac.

"Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables", a précisé Agnès Buzyn mercredi dans un communiqué.

BFM TV.COM—18/05/2018

Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson&Johnson) a été inscrit au remboursement par un arrêté paru ce mardi [au Journal officiel](#) et qui prendra effet "au quatrième jour suivant (sa) date de publication".

Un prix unique pour chaque produit

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums: 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie.



Sélectionné pour vous

Au Texas, une fusillade dans un lycée fait plusieurs morts

"Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes", a affirmé la ministre. D'autres substituts nicotiques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires.

En attendant, **le forfait d'aide au sevrage** de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, "sera maintenu jusqu'à la fin de l'année", a-t-elle annoncé.

"Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas", a ajouté Agnès Buzyn, farouche partisane de **la forte hausse du prix du paquet de cigarettes** promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

RTL.FR-18/05/2018

#NavezPlusPeur de devenir propriétaire



on vous garantit des taux parmi les plus bas du marché.

EN SAVOIR PLUS

voir conditions



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies vous permettant d'accéder à des services et offres adaptées à vos centres d'intérêts, vous permettre l'utilisation de boutons de partage sociaux et nous permettre de mesurer l'audience. Pour en savoir plus et paramétrer les cookies, cliquez-ici.

Consommation

4 min de lecture

Comment arrêter de fumer ?

FICHE PRATIQUE - Arrêter de fumer est un vrai parcours du combattant. Si les raisons pour lesquelles vous envisagez de stopper la cigarette sont évidentes, les difficultés sont tout aussi réelles.



#NavezPlusPeur de devenir propriétaire, on vous garantit des taux parmi les plus bas du marché.

EN SAVOIR PLUS

on vous garantit des taux parmi les plus bas du marché.

EN SAVOIR PLUS

voir conditions



RTL.FR-18/05/2018



L'équipe RTL Conso

Partager l'article



PUBLIÉ LE 16/06/2013 À 17:46

Aujourd'hui, 59 % des fumeurs éprouvent le désir d'arrêter de fumer. Le premier pas, l'envie, est essentiel pour débiter le sevrage. **Mais ce sont les différents types de dépendance qui feront que la difficulté sera plus ou moins grande.**

La **dépendance physique** est due à la nicotine, la **dépendance comportementale** est souvent liée à la gestuelle. Existe aussi la dépendance psychologique. Tout d'abord, il faut savoir quel type de fumeur vous êtes et mesurer le degré de dépendance. Pour ce faire, des questionnaires sont disponibles auprès de tabacologues, médecins traitants, pharmaciens ou sur des sites Internet spécialisés. Ces tests permettront de comprendre quel genre de consommateur vous êtes et ainsi vous orienter vers une méthode plutôt qu'une autre.

Mettez toutes les chances de votre côté

Pour augmenter vos chances de réussite, **dressez une liste complète de vos motivations pour arrêter le tabac.** Vous souhaitez améliorer votre état de santé, désirez une qualité de vie meilleure, souhaitez avoir un enfant ou avez des enfants en bas-âge, ne voulez plus nuire à votre entourage, vous voulez vous lancer un défi, ne souhaitez plus jeter votre argent par les fenêtres...

Dernier point : chaque individu est unique. Une méthode qui fonctionnera sur un fumeur d'un certain type pourra donc échouer sur un autre du même type. Aussi, mettez toutes les chances de votre côté avant d'entamer cette lutte anti-tabac : **apprenez à vous détendre (le stress ne facilite pas le sevrage), faites un point sur votre alimentation (la prise de poids durant l'arrêt du tabac n'est pas une fatalité), maintenez ou organisez-vous quelques activités physiques douces.**

À lire aussi

02.

PRESSE GRAND PUBLIC

MIDI LIBRE –Article – 20/05/2018

Date : 20/05/2018
 Heure : 08:48:42

Midi Libre

www.midilibre.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 0

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu à partir de dimanche



Des patchs à la nicotine désormais remboursés à 65 % par l'Assurance maladie.

AFP / STEPHANE DE SAKUTIN

L'Assurance maladie va rembourser à compter du 20 mai des patchs anti-tabac, comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a salué mercredi cette "nouvelle étape" de la lutte contre le tabagisme.

"Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables", indique Mme Buzyn dans un communiqué. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson&Johnson) a été inscrit au remboursement par un arrêté paru mardi au Journal officiel et qui prendra effet "au quatrième jour suivant (sa) date de publication".

Un prix unique pour chaque produit

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums: 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie.

"Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes", affirme la ministre.

Une liste de substituts remboursables appelée à évoluer

D'autres substituts nicotiniques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires.

HUFFINGTON POST –WEB Article – 20/05/2018

EDITION FR
HUFFPOST






POLITIQUE ÉCONOMIE INTERNATIONAL CULTURE LE BON LIEN C'EST LA VIE LE HUFFPLAY PLUS Q

162      

20/05/2018 11:21 CEST | Actualisé il y a 6 heures

C'EST LA VIE

Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu à partir de ce dimanche

Sont concernés les patchs NicoretteSkin.
 HuffPost avec AFP



AFP

Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu à partir de ce dimanche.

TABAC - L'Assurance maladie va rembourser à compter de ce dimanche 20 mai des patchs anti-tabac, comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé, [Agnès Buzyn](#), qui a salué mercredi cette "nouvelle étape" de la lutte contre le tabagisme.

"Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables", indique Agnès Buzyn dans un communiqué.

Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge



Suisse.

Découvrez **Lausanne**,
Capitale Olympique

©UT www.dalago.ch

HUFFINGTON POST –WEB Article – 20/05/2018

par la Sécu depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Jonhson&Jonhson) a été inscrit au remboursement par un arrêté paru mardi au Journal officiel et qui prendra effet "au quatrième jour suivant (sa) date de publication".

Nicotine EG et NicoretteSkin

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums: 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie.

"Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes", affirme la ministre.

D'autres substituts nicotiniques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires. En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, "sera maintenu jusqu'à la fin de l'année", annonce-t-elle.

"Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas", ajoute Mme Buzyn, farouche partisane de la forte hausse du prix du paquet de cigarettes promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

MIDI LIBRE –Article – 20/05/2018

Date : 20/05/2018
Heure : 08:48:42

Midi Libre

www.midilibre.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, "sera maintenu jusqu'à la fin de l'année", annonce-t-elle.

"Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas", ajoute Mme Buzyn, farouche partisane de la forte hausse du prix du paquet de cigarettes promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

BIEN PUBLIC –Article – 20/05/2018

LE BIEN PUBLIC

Date : 20/05/2018
Heure : 09:46:49
Journaliste : E.B.

www.bienpublic.com
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le sevrage désormais mieux remboursé Le prix du tabac dissuade les fumeurs

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Les ventes de tabac sont en chute libre. Et les traitements de sevrage en hausse



La forte hausse des prix a un impact sur la consommation de tabac. Photo Julio PELAEZ

Pour fêter sa première bougie au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce, par la ministre de la Santé, d'une forte hausse des prix de la cigarette porte ses fruits.

Ventes : - 9,1 % au 1er trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes, le recul est de 8,1 % et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. A cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en 3 ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au portefeuille.

Et les fait hésiter à deux fois avant d'acheter du tabac. En mars, « le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette diminution mais à un rythme constant depuis le début de l'année et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent : le passage de 50 € à 150 €, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie et la réintégration

BIEN PUBLIC –Article – 20/05/2018**LE BIEN PUBLIC**

Date : 20/05/2018
Heure : 09:46:49
Journaliste : E.B.

www.bienpublic.com
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiques.

Le plan priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs, qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par l'Assurance-maladie depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie. D'autres produits pourront compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'Etat et les laboratoires

VAUCLUSE MATIN – Article – 20/05/2018

VAUCLUSE MATIN
Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 241620
Edition : AVIGNON & CARPENTRAS

Date : 20 MAI 18
Page de l'article : p.28
Journaliste : E.B.



Page 1/1

Tabac : c'est le moment d'arrêter!

SANTÉLe sevrage désormais mieux remboursé

E.B.

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Une politique qui porte ses fruits: les ventes de tabac sont en chute libre.

Pour fêter sa première bongie au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce, par la ministre de la Santé, d'une forte hausse des prix de la cigarette porte ses fruits.

Ventes de tabac : - 9,1 % au 1er trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire Français des drogues et des toxomanies (OFDT). Pour les cigarettes, le recul est de 8,1 %, et pour le tabac à rouler de 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. A cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 30 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en trois ans! Une politique radicale qui touche les fumeurs au portefeuille.

Et les fait hésiter à deux fois avant d'aller chez le ruraliste. En mars, «le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette diminution

mais à un rythme constant depuis le début de l'année et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Des traitements mieux remboursés

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent: le passage de 50 € à 150 €, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie et la réintégration du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiques.

Le plan priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs, qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par l'Assurance-maladie depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui.

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums: 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie. D'autres produits pourront compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'Etat et les laboratoires.

06e701e7ae0b61NAsS/CSD0MxZiWV7mcZi0u_Bi8MgRiD00_Qd_e70YUjC0i08y7vJ0i0z9DRe0e0WwM7t0x

DERNIERS NOUVELES D'ALSACE—Article – 20/05/2018

DNA
 DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE

Pays : France
 Périodicité : Quotidien
 OJD : 163692
 Edition : Toutes éditions

Date : 20 MAI 18



Page 2/2



La forte hausse des prix a un impact sur la consommation de tabac. PHOTO JULIO PELAEZ

depuis le début de l'année, et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouver-

nement précédent : le passage de 50€ à 150€ en novembre 2016 du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie, et la réintégration du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un

meilleur remboursement des substituts nicotinniques.

Le plan Priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par l'Assurance maladie depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson

& Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie. D'autres produits pourront compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'Etat et les laboratoires. ■

E.B.

DERNIERS NOUVELES D'ALSACE—Article – 20/05/2018

DNA
DERNIERS NOUVELLES D'ALSACE

Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 163692
Edition : Toutes éditions



Date : 20 MAI 18



Page 1/2

SANTE Le sevrage désormais mieux remboursé

Tabac : c'est le moment d'arrêter !

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Une politique qui porte ses fruits : les ventes de tabac sont en chute libre.

Pour fêter sa première bougie au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce par la ministre de la Santé d'une forte hausse des prix de la cigarette porte ses fruits.

Ventes : - 9,1 % au 1^{er} trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes, le recul est de 8,1 %, et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. A cette date, le prix du

paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en 3 ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au porte-feuille.

Et les fait hésiter à deux fois avant d'aller chez le buraliste. En mars, « le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette diminution, mais à un rythme constant

LE BIEN PUBLIC –Article – 20/05/2018

LE BIEN PUBLIC

Pays : France
Périodicité : Quotidien
QJD : 41953
Edition : Beaune, Dijon, Haute Côte d'Or,
Région Dijonnaise



Date : 20 MAI 18
Journaliste : E.B.



Page 1/1

SANTÉ LE SEVRAGE DÉSORMAIS MIEUX REMBOURSE

Le prix du tabac

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Les ventes de de tabac sont en chute libre. Et les traitements de sevrage en hausse

Pour fêter sa première bougie au gouvernement. Après Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce, par la ministre de la Santé, d'une forte hausse des prix de la cigarette portera ses fruits.

Ventes : - 9,1 % au 1^{er} trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes, le recul est de 8,1 % et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. A cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Il deux euros en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en 3 ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au portefeuille.

Il leur fait hésiter à deux fois avant d'acheter du tabac. En mars, le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette

diminution mais à un rythme constant depuis le début de l'année et dans la continuité de l'évolution observée en 2017, selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent : le passage de 50 € à 150 €, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie et la réintégration du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiques.

Le plan priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs, qui dépensent plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labs), prise en charge par l'Assurance-maladie depuis le 28 mars, le patch NicotineSkin (de Johnson & Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicotineSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance-maladie. D'autres produits pourront compléter la liste, des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'Etat et les laboratoires.

E.B.

LE REPUBLICAIN LORRAIN—Article – 20/05/2018

Le Républicain
Lorrain

Nous suivre | S'identifier

S'ABONNER

Idées cadeaux
: Fête des
Mères



METZ VILLE | METZ AGGLO ET ORNE | THIONVILLE - HAYANGE | FORBACH | ST AVOLD - CREUTZWALD | SARREGUEMINES - BITCHE | SARREBOURG - CHÂTEAU-SALINS | BRIEY | LONGWY

SANTÉ - TABAGISME

C'est le bon moment pour arrêter de fumer !

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Une politique qui porte ses fruits : les ventes de tabac sont en chute libre.

LE 20/05/2018 À 05:00 |



La forte hausse des prix a un impact sur la consommation de tabac. Photo Julio PELAEZ

Pour fêter sa première bougie au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce, par la ministre de la Santé, d'une forte hausse des prix de la cigarette porte ses fruits.

TOP 6

ARTICLES LES PLUS LUS

LE PORTAIL DES SORTIES
AVEC LE RÉPUBLICAIN
LORRAIN

avec **Sortir**

Voir nos 2720 événements >



RANDONNÉE
DÉCOUVERTE AUTOUR DE
BAERENTHAL...

Le 21 août 2018

Baerenthal



LA NATURE EN CALÈCHE

Le 8 juil. 2018

Phillipsbourg



«SALTIMBAQUE DE
L'AUTISME»

Le 24 mai 2018

Thionville

VOUS ÊTES ORGANISATEURS
DE MANIFESTATIONS



Créez votre compte

LE REPUBLICAIN LORRAIN–Article – 20/05/2018

Ventes : - 9,1 % au 1er trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes le recul est de 8,1 % et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. À cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en 3 ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au porte-feuille.

Et les fait hésiter à deux fois avant d'aller chez le buraliste. En mars, « le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette diminution mais à un rythme constant depuis le début de l'année et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent : le passage de 50 € à 150 €, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie et la réintégration du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiques.

Le plan priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs, qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par l'Assurance-maladie depuis le 28 mars, le patch **NicoretteSkin** (de Johnson & Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie. D'autres produits pourront compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'État et les laboratoires.

Élodie BECU

Partager   

LIENS COMPLEMENTAIRES



Trouvez votre bien immobilier
OFFRE HABITAT
Des milliers d'offres dans votre région.

www.offre-habitat.fr



POMPES FUNÈBRES ROC-ECLERC
Pourquoi payer plus cher pour le même savoir faire.

www.pfl-roceclerc.com

LE PROGRES—Article – 20/05/2018

LE PROGRES

Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 198324
Edition : Edition du Gier et du Pilat



Date : 20 MAI 18
Journaliste : E.B.



Page 1/1

SANTÉ LE SEVRAGE DÉSORMAIS MIEUX REMBOURSÉ

Le prix du tabac dissuade

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Les ventes de de tabac sont en chute libre. Et les traitements de sevrage en hausse

Pour fêter sa première brogüe au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce, par la ministre de la Santé, d'une forte hausse des prix de la cigarette, porte ses fruits.

Ventes : - 9,1 % au 1^{er} trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes, le recul est de 8,1 % et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. A cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en 3 ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au portefeuille.

Et les fait hésiter à deux fois avant d'acheter du tabac. En mars, le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2014. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette

diminution mais à un rythme constant depuis le début de l'année et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent : le passage de 50 € à 150 €, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie et la réintégration du Chauxpax dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiniques.

Le plan priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs, qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine F.G (fabriquée par F.G. Labo), prise en charge par l'Assurance-maladie depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine F.G et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance-maladie. D'autres produits pourraient compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'Etat et les laboratoires.

E.B.

L'ALSACE.FR–Article – 20/05/2018

Date : 20/05/2018

Heure : 05:01:04

Journaliste : E.B

www.lalsace.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 1/4

[Visualiser l'article](#)**Tabac : c'est le bon moment pour arrêter!**

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Une politique qui porte ses fruits : les ventes de tabac sont en chute libre.



L'ALSACE.FR – Article – 20/05/2018



Date : 20/05/2018
 Heure : 05:01:04
 Journaliste : E. B

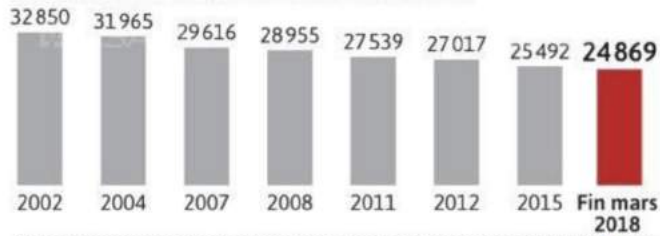
www.lalsace.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 0

Page 2/4

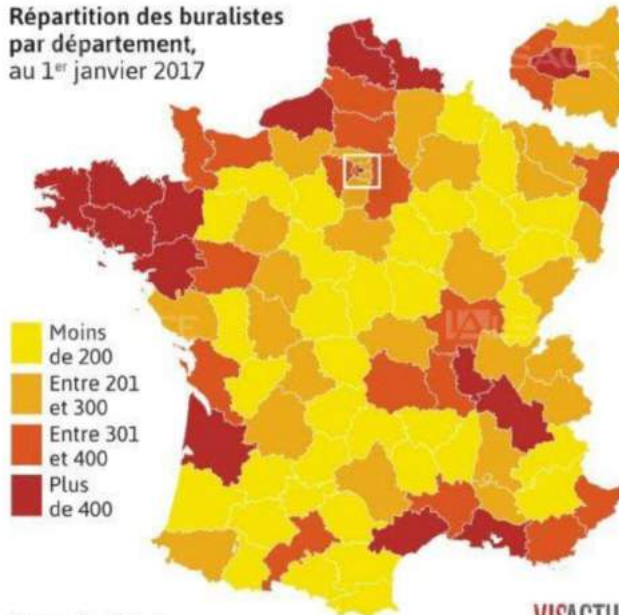
[Visualiser l'article](#)

TABAC DE MOINS EN MOINS DE BURALISTES

Combien de débitants de tabac en France ?



Répartition des buralistes par département, au 1^{er} janvier 2017



Source : Buralistes.fr



L'ALSACE.FR—Article – 20/05/2018

Date : 20/05/2018
Heure : 05:01:04
Journaliste : E.B



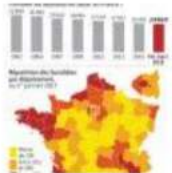
www.lalsace.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

1

Page 3/4

[Visualiser l'article](#)

La forte hausse des prix a un impact sur la consommation de tabac. Photo Julio Pelaez



Pour fêter sa première bougie au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce, par la ministre de la Santé, d'une forte hausse des prix de la cigarette porte ses fruits.

Ventes : - 9,1 % au 1^{er} trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes, le recul est de 8,1 % et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. À cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en trois ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au portefeuille. Et les fait hésiter à deux fois avant d'aller chez le buraliste.

En mars, « le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette diminution mais à un rythme constant depuis le début de l'année et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent : le passage de 50 € à 150 €, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie et la réintégration du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de

L'ALSACE.FR—Article – 20/05/2018

Date : 20/05/2018

Heure : 05:01:04

Journaliste : E.B



www.lalsace.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiniques.

Le plan priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs, qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par l'Assurance maladie depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Jonhson & Jonhson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie.

D'autres produits pourront compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'État et les laboratoires.

DNNA.FR–Article – 20/05/2018



Date : 20/05/2018
Heure : 05:00:30
Journaliste : E.B.

www.dna.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Tabac : c'est le moment d'arrêter !

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Une politique qui porte ses fruits : les ventes de tabac sont en chute libre.



La forte hausse des prix a un impact sur la consommation de tabac. Photo Julio PELAEZ

Pour fêter sa première bougie au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce par la ministre de la Santé d'une forte hausse des prix de la cigarette porte ses fruits.

Ventes : - 9,1 % au 1^{er} trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes, le recul est de 8,1 %, et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. A cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

DNNA.FR–Article – 20/05/2018



www.dna.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Date : 20/05/2018
Heure : 05:00:30
Journaliste : E.B.

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en 3 ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au porte-feuille.

Et les fait hésiter à deux fois avant d'aller chez le buraliste. En mars, « le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette diminution, mais à un rythme constant depuis le début de l'année, et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement
mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent : le passage de 50€ à 150€ en novembre 2016 du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie, et la réintégration du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiques.

Le plan Priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par l'Assurance maladie depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie. D'autres produits pourront compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'Etat et les laboratoires.

L'EST REPUBLICAIN.FR—Article – 20/05/2018



Date : 20/05/2018
Heure : 05:07:22
Journaliste : Élodie BECU

www.estrepublicain.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

C'est le bon moment pour arrêter de fumer !

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Une politique qui porte ses fruits : les ventes de tabac sont en chute libre.



Photo HD La forte hausse des prix a un impact sur la consommation de tabac. Photo Julio PELAEZ

Pour fêter sa première bougie au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce, par la ministre de la Santé, d'une forte hausse des prix de la cigarette porte ses fruits.

Ventes : - 9,1 % au 1^{er} trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période en 2017, selon l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes le recul est de 8,1 % et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. À cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

L'EST REPUBLICAIN.FR—Article – 20/05/2018



www.estrepublicain.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Date : 20/05/2018
Heure : 05:07:22
Journaliste : Élodie BECU

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en 3 ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au porte-feuille.

Et les fait hésiter à deux fois avant d'aller chez le buraliste. En mars, « le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette diminution mais à un rythme constant depuis le début de l'année et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent : le passage de 50 € à 150 €, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie et la réintégration du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiniques.

Le plan priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs, qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par l'Assurance-maladie depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie. D'autres produits pourront compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'État et les laboratoires.

LEREPUBLICAIN.FR–Article – 20/05/2018

**Le Républicain
Lorrain**

Date : 20/05/2018
Heure : 05:01:19
Journaliste : Elodie BECU

www.republicain-lorrain.fr
Pays : France
Dynamisme : 217

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Tabagisme C'est le bon moment pour arrêter de fumer !

Avec un paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020, le gouvernement a frappé fort contre le tabagisme. Une politique qui porte ses fruits : les ventes de tabac sont en chute libre.



Photo HD La forte hausse des prix a un impact sur la consommation de tabac. Photo Julio PELAEZ

Pour fêter sa première bougie au gouvernement, Agnès Buzyn peut se réjouir d'une première victoire. L'annonce, par la ministre de la Santé, d'une forte hausse des prix de la cigarette porte ses fruits.

Ventes : - 9,1 % au 1^{er} trimestre

Au premier trimestre 2018, les ventes de tabac ont diminué de 9,1 % par rapport à la même période de 2017, selon l'Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Pour les cigarettes le recul est de 8,1 % et pour le tabac à rouler à 14,5 % par rapport au premier trimestre 2017. L'observatoire note une chute des ventes au mois de mars. À cette date, le prix du paquet de cigarettes a augmenté d'environ un euro pour atteindre 8 euros en moyenne.

Et ce n'est qu'un début. Pour décourager les fumeurs, Agnès Buzyn veut un paquet à 10 euros en 2020. Deux nouvelles hausses de 50 centimes chacune sont prévues en 2019. Et deux encore en 2020 pour atteindre le

LEREPUBLICAIN.FR–Article – 20/05/2018



Le Républicain
Lorrain

www.republicain-lorrain.fr
Pays : France
Dynamisme : 217

Date : 20/05/2018
Heure : 05:01:19
Journaliste : Elodie BECU

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

seuil fatidique. Soit une hausse d'environ 50 % du prix du tabac en 3 ans ! Une politique radicale qui touche les fumeurs au porte-feuille.

Et les fait hésiter à deux fois avant d'aller chez le buraliste. En mars, « le recul est de 16,2 %, soit une des deux plus fortes diminutions intervenues sur un mois depuis 2004. Cette augmentation des prix semble avoir moins impacté les ventes de tabac à rouler, certes en nette diminution mais à un rythme constant depuis le début de l'année et dans la continuité de l'évolution observée en 2017 », selon l'OFDT. Le tabac à rouler en est déjà à sa troisième hausse depuis janvier 2017.

Traitement mieux remboursé

En parallèle, les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre. Les fumeurs sont aidés par une mesure du gouvernement précédent : le passage de 50 € à 150 €, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire du sevrage par l'Assurance maladie et la réintégration du Champix dans la liste des spécialités ouvrant droit à ce remboursement. Selon l'OFDT, le nombre de bénéficiaires de ces forfaits pour les substituts prescrits a d'ailleurs progressé de 36,8 % en 2017 par rapport à 2016. Un chiffre qui pourrait encore progresser avec les mesures pour un meilleur remboursement des substituts nicotiques.

Le plan priorité prévention d'Agnès Buzyn prévoit de les rembourser comme des médicaments, et plus au forfait. Ce qui peut aider les gros fumeurs, qui dépensaient plus pour arrêter que les 150 euros de forfait. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par l'Assurance-maladie depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) est remboursé à partir d'aujourd'hui. Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie. D'autres produits pourront compléter la liste des traitements remboursés en fonction des négociations entre l'État et les laboratoires.

ORANGE INFO–WEB – 20/05/2018



actu.orange.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 0

Date : 19/05/2018
 Heure : 10:56:41

Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Assurance maladie : deux patchs anti-tabac remboursés à partir de dimanche



Un prix unique a été fixé pour ces deux patchs anti-tabac.
 ©JOE RAEDLE / AFP

À partir de ce dimanche 20 mai, certains patchs anti-tabac seront remboursés à 65% par l'Assurance maladie. Une "nouvelle étape" de la lutte contre le tabagisme, pour la ministre de la Santé, Agnès Buzyn. "Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables", a confirmé mercredi Agnès Buzyn après la présentation fin mars d' un plan "Priorité prévention" .

Après la gomme à mâcher Nicotine EG - prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars -, le patch NicoretteSkin de Johnson&Johnson a été inscrit au remboursement par un arrêté paru mardi au Journal officiel. Celui-ci prendra effet "au quatrième jour suivant (sa) date de publication".

L'échec des politiques anti-tabac *par CNEWS CNEWS*
 L'aide au sevrage maintenue

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie. "Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes", a affirmé la ministre.

D'autres substituts nicotiniques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires. En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, "sera maintenu jusqu'à la fin de l'année". "Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas", a ajouté Agnès Buzyn, farouche partisane de la forte hausse du prix du paquet de cigarettes promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

Femme actuelle.fr – web Article – 17/05/2018

Femme Actuelle

le mag

les INFLUENCEUSES les TESTEUSES les VIDÉOS Cuisine

Mode Beauté Cuisine Minceur Santé Horoscope Actu Enfant Déco +



ACCUEIL > SANTÉ > NEWS SANTÉ

Tabac : des patchs à la nicotine remboursés dès dimanche

J'aime (0)



le 18 mai 2018



Comme le prévoit le plan « Priorité prévention » d'Agnès Buzyn, ministre de la Santé, le patch NicoretteSkin et d'autres produits anti-tabac seront remboursables par l'Assurance maladie, dès le 20 mai 2018.

Fa

Lorik Zeneli

Femme actuelle.fr – web Article – 17/05/2018

Après avoir **augmenté le prix du paquet de cigarettes** le 1er mars dernier, le gouvernement continue sa lutte contre le tabagisme : *“Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables”* affirme **Agnès Buzyn**, la ministre de la Santé. Dès dimanche 20 mai, le patch NicoretteSkin s'ajoutera donc à la liste des produits anti-tabac remboursables, la gomme à mâcher Nicotine EG l'étant déjà depuis le 26 mars 2018.

Les patchs anti-tabac, dont la NicoretteSkin, sont des substituts nicotiniques qui délivrent pendant plusieurs heures de la nicotine à l'organisme afin de réduire la sensation de **manque**

Quels que soient les dosages ou les **parfums**, les prix seront les mêmes : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin qui seront remboursés à 65% par la sécurité sociale. *“Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes”* explique Agnès Buzyn.

La ministre avait déjà annoncé, en novembre dernier, l'augmentation du prix du tabac, pour arriver, en 2020, à **10 euros le paquet** : *“L'objectif du gouvernement est de réduire le nombre de fumeurs de 500 000 chaque année”* informe-t-elle. *“Le tabac est la source majeure des cancers, des maladies cardio-vasculaires et de l'insuffisance respiratoire”,* concluant que son engagement dans la lutte contre le tabac *“est entier et ne faiblira pas.”*

20 MINUTES SANTE – Article – 17/05/2018

20 SANTÉ Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu à partir de dimanche



ACCUEIL > SANTÉ

Tabagisme: Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu à partir de dimanche

TABAGISME Après la gomme à mâcher Nicotine EG, prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin a été inscrit au remboursement par un arrêté...

20 Minutes avec AFP | Publié le 16/05/18 à 20h31 — Mis à jour le 16/05/18 à 20h31

24 COMMENTAIRES | 12,9k PARTAGES



L'Assurance maladie va rembourser à compter du 20 mai des patchs anti-tabac — DURAND FLORENCE/SIPA

Dès la semaine prochaine, l'Assurance maladie va rembourser des patchs **anti-tabac**, comme le prévoit le plan « Priorité prévention » présenté fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a salué ce mercredi cette « nouvelle étape » de la lutte contre le tabagisme.

« Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables », indique Agnès Buzyn dans un communiqué.

Prix uniques

À LIRE AUSSI



04/02/18 | ARGENT
VIDEO. Prix du tabac: Au 1er mars, le paquet de cigarettes passera à 8 euros

✚ D'ACTU

SHEIN



PARISIEN.FR – WEB Article – 17/05/2018

Le Parisien

0,17€



Tabagisme : des patchs antitabac remboursés dès dimanche

Accueil > Société
 Le Parisien avec AFP
 17 mai 2018, 10h30 | MAJ : 17 mai 2018, 11h28



(Illustration).

La sécurité sociale remboursera à partir du 20 mai deux traitements de substitution.

Comme le prévoit le plan « Priorité prévention » présenté fin mars par la ministre de la Santé, l'Assurance maladie va rembourser à compter du 21 mai des patchs antitabac. Agnès Buzyn a salué mercredi cette « nouvelle étape » de la lutte contre le tabagisme. « Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables », indique la ministre dans un communiqué.

Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), déjà prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) va bénéficier du remboursement. Un arrêté paru mardi au Journal officiel prendra effet « au quatrième jour suivant (sa) date de publication ».

Un prix unique quel que soit le dosage

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie. « Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes », affirme la ministre.

D'autres substituts nicotiques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires. En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, « sera maintenu jusqu'à la fin de l'année », annonce-t-elle.

« Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas », ajoute Agnès Buzyn, farouche partisane de la forte hausse du prix du paquet de cigarettes promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

20 MINUTES SANTE – Article – 17/05/2018

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie.

« Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes », affirme la ministre.

L'engagement de la ministre reste « entier »

D'autres substituts nicotiques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires.

En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, « sera maintenu jusqu'à la fin de l'année », annonce-t-elle.

« Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas », ajoute Agnès Buzyn, farouche partisane de la forte hausse du prix du paquet de cigarettes promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

>> A lire aussi : L'alcool et le tabac ont fait perdre 255 millions d'années de vie à l'homme en 2015

 MOTS-CLÉS : Santé, tabac, tabagisme

24 
COMMENTAIRES

12,9k
PARTAGES



Les echos.fr – Article – 18/05/2018



RETROUVEZ-NOUS ET RENCONTREZ DES START-UP RÉGIONALES INCONTOURNABLES
 Stand L14 - Hall 1
 Parc des Expositions PARIS
VIVA TECHNOLOGY MAY 24-26 2018 PARIS

Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu

RAPHAEL BLOCH | Le 18/05 à 07:05 | Mis à jour à 09:18 |     



Les echos.fr – Article – 18/05/2018



La Sécu rembourse déjà à 65 % la gomme à mâcher Nicotine EG. -AFP PHOTO/LOIC VENANCE

+ VIDEO. Le patch NicoretteSkin sera remboursé dès dimanche à hauteur de 65 %. La ministre de la Santé Agnès Buzyn a salué une « nouvelle étape » dans la lutte contre le tabagisme.

Le gouvernement amplifie sa lutte contre le tabagisme. Après les nouvelles **hausse du prix du paquet de cigarettes en mars**, la ministre de la Santé Agnès Buzyn a annoncé cette semaine que la Sécurité sociale allait rembourser des patchs anti-tabac.

Le patch NicoretteSkin sera pris en charge à partir de dimanche. Il rejoint la gomme à mâcher Nicotine EG, prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars. « Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables », a confirmé mercredi la ministre, lors d'une conférence de presse.

Remboursement à hauteur de 65 %

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums. 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65 % par l'Assurance maladie.

RENDEZ-VOUS PARTENAIRES

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

**Energie : Les territoires
se connectent**



> à retrouver sur lesechos.fr

L'indépendant – Article – 17/05/2018

L'INDEPENDANT

Rechercher sur le site...

JOURNAL

MON COMPTE

L' S'ABONNER

[MA VILLE](#) ▾ [ACTU](#) ▾ [FAITS DIVERS](#) [ÉCONOMIE](#) ▾ [SPORT](#) ▾ [LOISIRS](#) ▾ [ANNONCES](#) ▾ [AVIS DE DÉCÈS](#) ...

Accueil > Santé




L'Assurance maladie va rembourser à compter du 20 avril des patches anti-tabac - bikeriderlondo...

Mis à jour le 16/05/2018 18:59 1 commentaire Partager

S'ABONNER

SANTÉ

Des patches anti-tabac remboursés par la Sécu à partir de dimanche

 *L'Assurance maladie va rembourser à compter du 20 avril des patches anti-tabac, comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a salué mercredi cette "nouvelle étape" de la lutte contre le tabagisme.*



L'Assurance maladie va rembourser à compter du 20 avril des patches anti-tabac, comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a salué mercredi cette "nouvelle étape" de la lutte contre le tabagisme.

En direct

- 19:04 Une comédienne accuse Luc Besson de viol
- 18:36 attentat au couteau à Paris : deux femmes proch... remises en liberté
- 18:26 Festival de Cannes : suivez la cérémonie de clôture ... dès 18h45
- 18:22 Top 14 - barrages : Castres s'offre une place en demie en battant le
- 18:06 Ligue 1 - Une dernière journée folle de su... Champions et la relégation

< 1/5 >

ÊTE DES MÈRES 



CLIQUEZ ICI

Journal du 19 mai



ACHETER UNE ÉDITION

ACCÈS BOUTIQUE "HORS SÉRIE"

L'indépendant – Article – 17/05/2018

L'INDEPENDANT

Rechercher sur le site...

JOURNAL

MON COMPTE

S'ABONNER

MA VILLE ▾ ACTU ▾ FAITS DIVERS ÉCONOMIE ▾ SPORT ▾ LOISIRS ▾ ANNONCES ▾ AVIS DE DÉCÈS ...



"Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables", indique Mme Buzyn dans un communiqué.



Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriqué par EG Labo), prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) a été inscrit au remboursement par un arrêté paru mardi au Journal officiel et qui prendra effet "au quatrième jour suivant (sa) date de publication".



Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums: 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie.

"Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes", affirme la ministre.

D'autres substituts nicotiniques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires.

En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, "sera maintenu jusqu'à la fin de l'année", annonce-t-elle.

"Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas", ajoute Mme Buzyn, farouche partisane de la forte hausse du prix du paquet de cigarettes promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

Relaxnews

ARCHIVES
JOURNALVOIR MES AVANTAGES **PASS CLUB**
L'INDEPENDANT

S'ABONNER À PARTIR DE 1€

Abonné papier ? Activez votre accès

Suivez-nous



S'inscrire à la newsletter quotidienne

Votre email...

S'INSCRIRE

ENTREPRENDRE
au cœur des territoires

Météo



Changer de ville

PERPIGNAN

LE MAIN LIBRE – PRINT – 18/05/2018



Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 40004
Edition : Sarthe-Loir, Haute Sarthe, Grand
Mans



Date : 18 MAI 18

Page 1/1

L'ANNONCE

Des patchs anti-tabac remboursés

L'Assurance maladie va rembourser à compter du 20 mai des patchs anti-tabac, comme le prévoit le plan « Priorité prévention » présenté fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a salué cette « nouvelle étape » de la lutte contre le tabagisme. « Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables », indique Mme Buzyn dans un communiqué. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labo), prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars, le patch **NicoretteSkin** (de Johnson & Johnson) a été inscrit au remboursement.

LE COURRIER DE L'OUEST – PRINT – 18/05/2018



Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 87903
Edition : Deux-Sèvres, Angers, Saumur,
Nord Anjou, Cholet



Date : 18 MAI 18

Page 1/1

L'ANNONCE Des patchs anti-tabac remboursés

L'Assurance maladie va rembourser à compter du 20 mai des patchs anti-tabac, comme le prévoit le plan « Priorité prévention » présenté fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a salué cette « nouvelle étape » de la lutte contre le tabagisme. « Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables », indique Mme Buzyn dans un communiqué. Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriquée par EG Labol, prise en charge par la Sécu depuis le 30 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) a été inscrit au remboursement.

LE FIGARO SANTE – Article – 17/05/2018

LE FIGARO · fr

🏠 > Actualité > Flash Actu

Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu dès dimanche

Par Le Figaro.fr avec AFP | Mis à jour le 16/05/2018 à 17:50 / Publié le 16/05/2018 à 17:48

LE FIGARO PREMIUM

> 1€ le premier mois

7 commentaires



L'Assurance maladie va rembourser à compter du 20 avril des patchs anti-tabac, comme le prévoit le plan "Priorité prévention" présenté fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a salué aujourd'hui cette "nouvelle étape" de la lutte contre le tabagisme. "Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables", indique Mme Buzyn dans un communiqué.

» **LIRE AUSSI - Taxes sur le tabac : risque de manque à gagner pour l'État**



Fondation des petits frères des Pauvres
Reconnue d'utilité publique

FAITES UN DON IFI

75% de votre don
déductible

LE FIGARO SANTE – Article – 17/05/2018

Après la gomme à mâcher Nicotine EG (fabriqué par EG Labo), prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars, le patch NicoretteSkin (de Johnson & Johnson) a été inscrit au remboursement par un arrêté paru mardi au Journal officiel et qui prendra effet "au quatrième jour suivant (sa) date de publication".

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums: 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie. "Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes", affirme la ministre. D'autres substituts nicotiques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires.

» LIRE AUSSI - FOCUS - 40 centimes la cigarette : est-ce vraiment dissuasif ?

En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, "sera maintenu jusqu'à la fin de l'année", annonce-t-elle. "Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas", ajoute Mme Buzyn, farouche partisane de la forte hausse du prix du paquet de cigarettes promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

Le Figaro.fr avec AFP

FEMINA ACTU – Article – 19/05/2018

19 mai 2018



FEMINACTU

INFOS, SANTE, BIEN-ÊTRE

ACCUEIL INFOS MÉDIAS SANTÉ/BIEN-ÊTRE/ PEOPLE SCIENCES/TECH CULTURE/LOISIRS/SORTIES MUSIQUE FAMILLE

Santé/Bien-être/

Des patchs anti-tabac désormais remboursés par la Sécu

19 mai 2018 Antoine Rossard

[Tweeter](#)

[Add to Flipboard Magazine.](#)



Myriams-Fotos/Pixabay/Creative Commons

Révolution « En marche » à partir de demain pour ceux qui ont le choix d'essayer d'arrêter de fumer. Des

Derniers articles



Santé/Bien-être/

Des patchs anti-tabac désormais remboursés par la Sécu

19 mai 2018 Antoine Rossard
 Commentaires fermés

Révolution « En marche » à partir de demain pour ceux qui ont le choix d'essayer d'arrêter de fumer. Des patchs anti-tabac



Le mariage du Prince Harry et de Meghan Markle, à suivre en direct à la télé

19 mai 2018
 Commentaires fermés



L'AVC touche aussi les enfants : une mère témoigne

FEMINA ACTU– Article – 19/05/2018

patchs anti-tabac seront remboursés par l'Assurance-Maladie à partir de demain. Objectif du gouvernement : mieux soutenir les fumeurs dans leur démarche d'arrêt. Attention seuls deux traitements sont pour le moment remboursables. Mais d'autres substituts nicotiques devraient être ajoutés à cette courte liste au fil des semaines et des mois à venir, en fonction des négociations avec les laboratoires précise BFM TV.

Ainsi, et après la gomme à mâcher Nicotine EG des laboratoires EG Labo remboursables depuis le 22 mars 2018, c'est le patch **NicoretteSkin** de chez Johnson&Johnson d'être concerné. Il sera remboursable à partir de demain, soit 4 jours après la parution de l'arrêté correspondant [au Journal officiel](#)

« Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes. Elle permet, en effet, de supprimer l'avance de frais systématique et d'avoir le même tarif pour un même produit sur tout le territoire, tout en permettant une durée de traitement adaptée à la dépendance. » a précisé le Ministère de la Santé dans un communiqué de presse.

Un prix unique a ainsi été fixé pour chaque produit, peu importe le dosage ou le parfum : 14.14 euros pour Nicotine EG et 28.55 euros pour **NicoretteSkin**. Prix en charge par l'Assurance-Maladie à hauteur de 65%.

Sachez qu'à titre transitoire, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an et par assuré sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018.

“

« Soutenir les fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer est un impératif, ils sont victimes du tabac. Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas. » a déclaré Agnès Buzyn, l'actuelle ministre de la Santé.

Rembourser les traitements anti-tabac pour inciter les fumeurs à arrêter, c'est l'une des mesures-phares de la politique de prévention d'Edouard Philippe pour qui la priorité est de rester en bonne santé tout au long de sa vie

« La bonne santé passe par l'accès aux soins mais elle passe aussi par la prévention » déclarait en mars dernier le Premier ministre dans le cadre du Comité interministériel de la Santé. Une occasion pour lui de présenter les 25 mesures-phares de la politique de prévention destinées à accompagner les Français pour rester en bonne santé tout au long de leur vie.

Cette mesure va t-elle vraiment inciter davantage de personnes à arrêter de fumer ? Les avis sont très partagés sur cette question.

Pourquoi un tel choix ? Parce qu'en France, plus de 13 millions de personnes fument mais plus de la moitié souhaitent arrêter de fumer . Le tabac est la source majeure de cancers, de maladies cardio – vasculaires et d'insuffisance respiratoire , et est responsable de 73.000 décès chaque année.

Et si le Plan national de réduction du tabac – accès au forfait à 150 euros par an pour tous les assurés – et l'opération #MoisSansTabac ont eu un impact important en 2016 et 2017, il reste encore trop limité au regard des 13 millions de fumeurs

FEMINA ACTU– Article – 19/05/2018

En optant pour un remboursement « classique », le gouvernement veut développer l'accessibilité aux traitements d'aide à l'arrêt tabagique pour l'ensemble des fumeurs souhaitant arrêter de fumer, et en particulier les plus défavorisés.

Pour le gouvernement cette nouvelle phase dans le soutien au sevrage tabagique va permettre à la fois de lever les freins liés à l'avance de frais systématique et d'avoir le même tarif pour un produit sur tout le territoire, tout en permettant une durée de traitement adaptée à la dépendance.

A noter que cette mesure s'inscrit dans le cadre du prochain Plan national de réduction du tabagisme qui sera annoncé prochainement.

Arrêter le tabac, c'est réduire les risques d'AVC

Et si vous n'êtes toujours pas convaincu de la nécessité d'arrêter de fumer, un nouvelle étude a récemment confirmé que l'arrêt du tabac réduisait les risques de faire un AVC.

Des chercheurs finlandais de l'Université d'Helsinki ont ainsi comptabilisé les cas d'AVC en Finlande entre 1998 et 2012. Et ils ont constaté une baisse sensible du nombre de cas notamment au sein de la population dite « jeune ».

Durant ces 15 années, le nombre d'AVC a ainsi baissé de 45% chez les femmes et de 38% chez les hommes de moins de 50 ans. Chez les plus de 50 ans, risque diminué également mais dans une moindre mesure : -16% chez les femems et - 26% chez les hommes.

Selon les auteurs de l'étude il ne fait aucun doute que les campagnes anti-tabac ont porté leurs fruits, la consommation ayant baissé de 30% durant cette période.

ACTU.ORANGE.FR – WEB Article – 19/05/2018

A la une **France** Monde Politique Société Finance Auto Météo

En ce moment **Terrorisme** Notre-Dame-des-Landes Affaire Grégory Vidéos Diaporamas

- News Clap de fin à Cannes au terme d'une édition sou...
- News Le 22 mai, l'heure de vérité pour Parcoursup....
- News Le Coran en débat, du texte intangible au...
- News "Osons la fraternité": l'appel de 30 écrivains ...

< Toutes les news France

Assurance maladie : deux patchs anti-tabac remboursés à partir de dimanche

Un prix unique a été fixé pour ces deux patchs anti-tabac.
©JOE RAEDLE / AFP

A lire aussi

France
Les patchs anti-tabac désormais remboursés

France
Certains patchs antitabac vont être en partie

Orange avec AFP, publié le samedi 19 mai 2018 à 10h25

À partir de ce dimanche 20 mai, certains patchs anti-tabac seront remboursés à 65% par l'Assurance maladie. Une "nouvelle étape" de la lutte contre le tabagisme, pour la ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

"Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables", a confirmé mercredi Agnès Buzyn après la présentation fin mars d'un plan "Priorité prévention".

Après la gomme à mâcher Nicotine EG - prise en charge par la Sécu depuis le 28 mars -, le patch **NicoretteSkin** de Johnson&Johnson a été inscrit au remboursement par un arrêté paru mardi au Journal officiel. Celui-ci prendra effet "au quatrième jour suivant (sa date de publication)".

L'échec des politiques anti-tabac par **CNEWS CNEWS**

L'aide au sevrage maintenue

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour **NicoretteSkin**, remboursés à 65% par l'Assurance maladie. "Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes", a affirmé la ministre.

QUESTION DU JOUR. #Tabac : l'augmentation du prix du paquet est-elle dissuasive ? <https://t.co/LRNyyZSvSj>

D'autres substituts nicotiniques ont vocation à compléter la liste, au gré des négociations avec les laboratoires. En attendant, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, "sera maintenu jusqu'à la fin de l'année". "Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas", a ajouté Agnès Buzyn, farouche partisane de la forte hausse du prix du paquet de cigarettes promise par Emmanuel Macron et déjà en partie réalisée.

Presse

- Le Figaro**
Parenthèse royale
[découvrir](#)

Fil info

Actu ▾

- 10:29 **Monde** Venezuela: Nicolas Maduro...
- 10:25 **Culture** Prince Harry et Meghan M...
- 10:23 **France** Clap de fin à Cannes au te...
- 10:23 **Monde** Harry et Meghan faits duc ...
- 10:19 **Monde** Etats-Unis : ce que l'on sai...
- 10:16 **France** Le 22 mai, l'heure de vérité...
- 10:15 **Fait-divers** Mondial 2018 - Liste d...
- 10:15 **France** Sébastien Le Fol - La hain...
- 10:14 **Monde** Mariage royal: une cérémo...

FREE.FR – WEB Article – 19/05/2018

free



INTERNET



MOBILE



WEBMAIL



ASSISTANCE



ENVOIS



FREEBOX OS



ESPACE ABONNÉ

Rechercher

avec Google



ACTUALITÉS

LIFESTYLE

PROGRAMME TV

SPORT

TECH & WEB

L'AKTU FREE

SERVICES

A la une

Mode

People

Beauté

Sexo

Forme

Vie perso

Cuisine

Déco

Astro

Femme actuelle

< PREC.

SUIV. >

Testez votre personnalité

1/20 >

Tabac : des patchs à la nicotine remboursés dès dimanche



FemmeActuelle -

Comme le prévoit le plan « Priorité prévention » d'Agnès Buzyn, ministre de la Santé, le patch **NicoretteSkin** et d'autres produits anti-tabac seront remboursables par l'Assurance maladie, dès le 20 mai 2018.

Comme le prévoit le plan « Priorité prévention » d'Agnès Buzyn, ministre de la Santé, le patch **NicoretteSkin** et d'autres produits anti-tabac seront remboursables par l'Assurance maladie, dès le 20 mai 2018.

Après avoir augmenté le prix du paquet de cigarettes le 1er mars dernier, le



Comment vous muscler ?

À la une de Free



Maurane morte : une amoureuse "pas facile à vivre", "saboteuse"



Meurthe-et-Moselle : disparition inquiétante d'un couple et ses deux enfants de 6 ans



Des détenus mineurs percent les murs de huit cellules pour tabasser un codétenu



Griezmann, une performance historique

FREE.FR – WEB Article – 19/05/2018

gouvernement continue sa lutte contre le tabagisme : 'Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables' affirme Agnès Buzyn, la ministre de la Santé. Dès dimanche 20 mai, le patch **NicoretteSkin** s'ajoutera donc à la liste des produits anti-tabac remboursables, la gomme à mâcher Nicotine EG l'étant déjà depuis le 26 mars 2018.

Les patchs anti-tabac, dont la **NicoretteSkin**, sont des substituts nicotiniques qui délivrent pendant plusieurs heures de la nicotine à l'organisme afin de réduire la sensation de [manque](#)

Quels que soient les dosages ou les [parfums](#), les prix seront les mêmes : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour **NicoretteSkin** qui seront remboursés à 65% par la sécurité sociale. " Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes" explique Agnès Buzyn.

La ministre avait déjà annoncé, en novembre dernier, l'augmentation du prix du tabac, pour arriver, en 2020, à [10 euros le paquet](#) : 'L'objectif du gouvernement est de réduire le nombre de fumeurs de 500 000 chaque année' informe-t-elle. 'Le tabac est la source majeure des cancers, des maladies cardio-vasculaires et de l'insuffisance respiratoire', concluant que son engagement dans la lutte contre le tabac 'est entier et ne faiblira pas.'

À lire aussi :

- [Tabac : 4 conseils pour arrêter de fumer cet été](#)
- [Voici l'astuce de chercheurs britanniques qui vous aidera à arrêter de fumer](#)
- [La liste des 10 médicaments qui coûtent le plus cher à la Sécurité sociale](#)

Lorik Zeneli

[Retrouvez cet article et plus d'infos sur Femme Actuelle](#)

ANNONCES SHOPPING

03.

PRESSE SANTE GRAND PUBLIC

actu.fr– Site web – 20/05/2018

Date : 19/05/2018
Heure : 19:19:45
Journaliste : Johann Foucault

actu.fr
Pays : France
Dynamisme : 267



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Vous arrêtez de fumer ? Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécu à partir de dimanche

Des **patchs anti-tabac** vont être remboursés par la Sécurité sociale à partir du 20 mai 2018. Une mesure supplémentaire dans la lutte contre le tabagisme. Détails.



A partir du 20 mai, des **patchs anti- tabac** seront remboursés par la Sécurité sociale. (©Illustration Adobe Stock)

Après une forte augmentation du paquet de cigarettes en mars , et un ajustement des tarifs en avril , voilà une initiative qui pourrait inciter un peu plus un certain nombre de personnes à **arrêter de fumer** . A partir du dimanche 20 mai 2018, certains **patchs anti-tabac** seront pris en charge par l'Assurance maladie .

Dans un arrêté paru le 15 mai 2018 au Journal officiel, le patch NicoretteSkin de Johnson & Johnson est en effet inscrit au remboursement de la Sécurité sociale. Déjà, depuis le 28 mars, la gomme à mâcher Nicotine EG, fabriquée par EG Labo, est également remboursée, comme le rappelle *franceinfo* .

Un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie.

actu.fr– Site web – 20/05/2018



Date : 19/05/2018
Heure : 19:19:45
Journaliste : Johann Foucault

actu.fr
Pays : France
Dynamisme : 267



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

D'autres substituts pourraient compléter la liste à l'avenir.

Lutter « contre le fléau du tabagisme »

Dans un communiqué, Agnès Buzyn, ministre de la Santé « se félicite de cette nouvelle étape pour le soutien de ceux qui souhaitent arrêter de fumer ».

L'objectif d'accompagner les fumeurs dans l'arrêt du tabac est un engagement fort et constant des pouvoirs publics. Faire progresser la part des fumeurs qui réussissent à arrêter, aider à multiplier les tentatives de sevrage, et ce dans toutes les tranches d'âges et catégories sociales constitue l'un des défis majeurs de la lutte contre le tabac des prochaines années. L'évolution qui se concrétise aujourd'hui contribue à relever ce défi.

Agnès Buzyn, engagée dans une lutte « contre le fléau du tabagisme », souligne :

Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes. Elle permet, en effet, de supprimer l'avance de frais systématique et d'avoir le même tarif pour un même produit sur tout le territoire, tout en permettant une durée de traitement adaptée à la dépendance.

La ministre indique également que le **forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an et par assuré** « sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018 ».

Voir la liste des substituts nicotiniques déjà pris en charge par l'Assurance Maladie, dans le cadre d'un forfait de 150 euros annuel :


Visuel indisponible

13 millions de fumeurs quotidiens

Selon le Ministère, « la France compte plus de 13 millions de fumeurs quotidiens et le tabac est une source majeure de cancers, maladies cardio-vasculaires et d'insuffisance respiratoire ». Ce qui incite le Gouvernement à prendre des mesures en faveur de la lutte contre le tabagisme.

Agnès Buzyn entend ainsi « soutenir les fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer » car « ils sont victimes du tabac. Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas. »

santemagazine.fr – Site web – 18/05/2018



santé magazine

SANTÉ TRAITEMENTS MÉDECINES ALTERNATIVES ALIMENTATION MINCEUR BEAUTÉ-FORME PSYCHO-SEXO ACTUALITÉS

Accueil / Actualités / Tabac : des patchs et des gommes à la nicotine remboursés !

EN CE MOMENT: DÉTOX ALLERGIES ARRÊT DU TABAC

SÉRIE

LES MEILLEURS ALIMENTS SANTÉ & DÉTOX

DÉPOLLUER SON ASSIETTE POUR ÊTRE EN PLEIN FORME !

En vente chez votre marchand de journaux ou sur le kiosque Uni-éditions.


18/05/2018

Tabac : des patchs et des gommes à la nicotine remboursés !

Une nouvelle incitation à arrêter de fumer pour les 13 millions de fumeurs français ! Des substituts nicotiniques sont désormais remboursés par la Sécurité sociale. Les 150 euros du forfait annuel d'aide au sevrage tabagique sont maintenus jusqu'à la fin de l'année.

REJOIGNEZ-NOUS !

CONCOURS



santemagazine.fr – Site web – 18/05/2018



Les **patchs à la nicotine NicoretteSkin** (laboratoire Johnson et Johnson) ainsi que les **gommages à mâcher Nicotine EG Fruit sans sucre (EG Labo)** peuvent, désormais, être **remboursés par la Sécurité sociale**.

Le ministère de la Santé a fait cette annonce dans un communiqué du 16 mai 2018, en la replaçant dans une série de mesure de lutte contre le tabagisme.

« Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes. Elle permet, en effet, de supprimer l'avance de frais systématique et d'avoir le même tarif pour un même produit sur tout le territoire, tout en permettant une durée de traitement adaptée à la dépendance », indique le communiqué.

Jusqu'à présent, un **forfait d'aide au sevrage tabagique** permettait de couvrir les achats de substituts nicotiniques jusqu'à 150 euros par an et par personne. Ce forfait était passé de 50 à 150 € en novembre 2016. Une mesure qui a eu un effet incitatif puisque le nombre de personnes qui en ont bénéficié a nettement progressé (+ 36,8 % en 2017 par rapport à 2016).

Ce forfait est maintenu jusqu'à la fin 2018. Il sera ensuite entièrement remplacé par le système de remboursement.

De fait, ces gommages et ces patchs à la nicotine intéressent de plus en plus de fumeurs qui cherchent à arrêter la cigarette. Dans son dernier "tableau de bord Tabac", publié le 16 mai 2018, l'Office français des drogues et toxicomanies signale que « *les ventes de traitements pour l'arrêt du tabac sont en hausse de 10,7 % sur le premier trimestre comparé à la même période en 2017* ».

À lire aussi

- Sevrage tabagique : les patchs de nicotine ne peuvent se substituer l'un à l'autre
- Substituts nicotiniques : efficaces... à court terme
- Et si vous consultiez un tabacologue pour arrêter de fumer ?
- Certains ingrédients des cigarettes électroniques sont plus toxiques que d'autres

Passport sante.fr – Site web – 18/05/2018



MALADIES SANTÉ NATURELLE HUILES ESSENTIELLES NUTRITION MAMAN-BÉBÉ DENTS AU QUOTIDIEN NOS EXPERTS

Arrêt Tabac, rien ne marche? - 1 Truc radical pour arrêter

Arrêtez de fumer de chez vous, sans manque ni souffrance arreter-de-fumer.com



Chercher : rhume, huile essentielle de lavande, prise de sang...

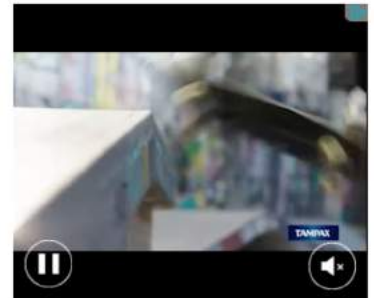


PasseportSanté / Actualités / **Nouvelles**

Des patchs anti-tabac bientôt remboursés par la Sécurité sociale



Le 18 mai 2018.



Publicité

Passport sante.fr– Site web – 18/05/2018

La lutte contre le tabac continue et avec elle cette nouvelle mesure visant à rembourser les patchs anti-tabac.

Rembourser les patchs anti-tabac

La ministre de la Santé et des Solidarités Agnès Buzyn fait de la lutte contre le **tabac** son principal cheval de bataille. En cause, **les trop nombreux décès, cancers ou maladies respiratoires déclenchés en raison de la cigarette**. Depuis janvier 2018, le prix des paquets de cigarettes a déjà largement augmenté.

Cette fois-ci, cette nouvelle mesure permet d'accompagner ceux qui souhaitent réduire leur consommation ou arrêter définitivement de fumer. Après le remboursement depuis le 28 mars des gommes à mâcher Nicotine EG (14,14€), les NicoretteSkin (28,55€) de Jonhson & Jonhson **seront remboursés à hauteur de 65 % par l'Assurance maladie**.

Une négociation avec les laboratoires?

« Cette prise en charge **permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes** », affirme la ministre. D'autres marques seront probablement remboursées (en partie) dans les mois qui viennent, à la suite des négociations entre l'Assurance maladie et les laboratoires, les principaux acteurs de cette mesure.

Le remboursement des patchs a été **inscrit au Journal Officiel le 16 mai et prendra effet dès le 20 mai**. Sachez également que le forfait d'aide au sevrage d'un montant de 150 €, qui avait pour vocation de s'éteindre cette année, sera finalement maintenu.

Maylis Choné

À lire : [Régime spécial arrêt du travail](#)

Pourquoidocteur.fr – Site web – 18/05/2018



Date : 18/05/2018
Heure : 11:32:56
Journaliste : Mathilde Debry

www.pourquoidocteur.fr
Pays : France
Dynamisme : 7

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Les patches anti-tabac totalement remboursés à partir de dimanche

Jusqu'ici, les fumeurs qui avaient recours aux substituts nicotiques pour arrêter le tabac bénéficiaient seulement d'un forfait annuel de 150 euros, remboursé après de lourdes démarches administratives. Un procédé sur le point de changer.



rodnikovay / istock

A partir de ce dimanche 20 mai prochain, la sécurité sociale remboursera les substituts nicotiques NICORETTESKIN® 16h du laboratoire Johnson & Johnson Beauté Santé France.

Inégalités sociales

Une mesure qui va dans le bon sens, quand on sait que les inégalités sociales face au tabagisme continuent malheureusement de se creuser. Entre 2010 et 2016, le pourcentage de fumeurs quotidiens a continué d'augmenter chez les Français à faibles revenus, passant de 35,2 % à 37,5 %. À l'inverse, chez les Français aisés, le tabagisme quotidien est passé de 23,5 % à 20,9 % au cours de cette période.

Le remboursement sera par ailleurs direct, contrairement à ce qui se fait actuellement. Depuis 2016, les fumeurs qui avaient recours aux substituts nicotiques pour arrêter le tabac bénéficiaient d'un forfait annuel de 150 euros. Pour en bénéficier, il fallait avancer les frais puis adresser l'ordonnance et la facture de la pharmacie à la caisse d'Assurance Maladie. "Cette démarche lourde, parfois même dissuasive, ne simplifiait pas la tâche des fumeurs. De plus, le montant de ce forfait était parfois insuffisant pour les fumeurs les plus

Pourquoidocteur.fr – Site web – 18/05/2018



Date : 18/05/2018
Heure : 11:32:56
Journaliste : Mathilde Debry

www.pourquoidocteur.fr
Pays : France
Dynamisme : 7



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

dépendants, dont la durée de traitement est plus longue et donc plus coûteuse", analyse le Dr Anne-Laurence Le Faou, tabacologue.

Attention cependant, les patchs de sevrage tabagique ne sont pas si inoffensifs qu'on pourrait le croire, comme l'indique l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). L'Agence a reçu "des signalements de risques d'erreurs ou d'erreurs médicamenteuses", parmi lesquels les trois quart ont entraîné la survenue d'effets indésirables, la moitié d'entre eux étant même considérés comme graves (c'est-à-dire pouvant entraîner la mort, susceptible de mettre en jeu le pronostic vital du patient, susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un ou plusieurs donneurs vivants et/ou d'un ou plusieurs receveurs).

4 conseils pour éviter les effets indésirables

Les problèmes d'utilisation de patchs anti-tabac sont la plupart du temps liés à une mauvaise information ou à une mauvaise compréhension du produit. Dans ce contexte, l'ANSM rappelle plusieurs conseils importants :

- Le patch ne doit pas être découpé sauf quand la possibilité de découpe est précisée dans la notice.
- Il faut suivre les recommandations concernant le lieu d'application du patch et les modalités d'application (le film protecteur du patch doit être retiré avant application, il ne faut pas écrire sur le patch).
- Les patchs usagés contiennent encore du principe actif après leur utilisation, il faut donc les tenir hors de portée des enfants afin d'éviter leur exposition à des surdosages accidentels.
- La température peut avoir un impact sur la vitesse et la dose délivrée du principe actif à travers la peau et être à l'origine de surdosage. Il faut donc éviter des sources de chaleur importante (bouillotte sur le patch, bain chaud, sauna), de réaliser des activités sportives par fortes chaleurs, de s'exposer au soleil de façon prolongée ou sans protéger le patch par un vêtement.

De six millions à huit millions de décès annuels d'ici 2030

Il est aujourd'hui communément admis que la consommation de tabac est dangereuse et néfaste pour la santé. D'ici quinze ans, le nombre de morts lié au tabac va même exploser dans le monde, rapportait récemment l'OMS : "le nombre de décès liés au tabac devrait augmenter et passer d'environ six millions à huit millions de décès annuels d'ici 2030, dont 80 % dans des pays à revenu faible ou intermédiaire".

En France, 34,5% des 15-75 ans fumaient du tabac en 2016, dont 28,7% quotidiennement. 34% des hommes et 28% des femmes fument. Si ces prévalences sont stables depuis 2010, après la hausse observée entre 2005 et 2010, le tabagisme est toujours à l'origine de 73 000 morts par an.

E-SANTE.fr – Site web – 18/05/2018



nicorette accomplissons l'incroyable

Et vous, qu'allez-vous commencer quand vous arrêterez de fumer ?

e-santé.fr

Facebook Twitter Google+ Se connecter

SANTÉ PRATIQUE MALADIES MÉDICAMENTS BIEN-ÊTRE DIÉTÉTIQUE RECETTES BEAUTÉ MAMAN

Accueil » Santé pratique » Tabac » Arrêter de fumer

Tabac

- Arrêter de fumer
- Arrêter de fumer sans grossir
- Dangers du tabac
- Dépendance à la nicotine
- Je suis fumeur
- Médicaments pour arrêter de fumer
- Patch à la nicotine
- Tabac au travail
- Tabac et arthrite
- Tabac et cancer
- Tabac et cheveux
- Tabac et cœur
- Tabac et fertilité
- Tabac et maladies respiratoires
- Tabac et mémoire

Tabac : les patches seront remboursés dès ce dimanche

Publié par Audrey Vaugrente, journaliste santé le Jeudi 17 Mai 2018 : 16h00

L'accompagnement du sevrage tabagique évolue à compter du 20 mai prochain. La ministre de la Santé Agnès Buzyn a annoncé le remboursement par la sécurité sociale des chewing-gums et des patches à la nicotine.

ARRÊT DU TABAC

À COMMENCER

Je commence ma nouvelle vie

Médicament contenant de la nicotine, pas avant 18 ans. Contient de l'alcool. Utilisé pour aider les fumeurs à arrêter de fumer. L'arrêt définitif de la consommation de tabac est préférable. Demandez conseil à votre pharmacien. Lire attentivement la notice. En cas de difficultés, consultez votre médecin.

M17N144BW - 17028 954 655 343P005
JBSIF SAS au capital de 153 285 948 € RCS Nanterre : 479 824 724 Siège social : 1, rue Germain Desmoulins - 92130 Issy-les-Moulineaux. Locataire Gérant de Vana Expansion

E-SANTE.fr – Site web – 18/05/2018

Tabac et mémoire
Tabac et peau
Tabac et sexualité
Tabagisme passif

PUB



Finis le forfait de 150 euros par an. Désormais, les substituts nicotiques seront remboursés pour toute personne souhaitant arrêter de fumer. Agnès Buzyn en a fait l'annonce ce 16 mai dans un communiqué.

"Deux premiers traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables par l'Assurance maladie", indique le ministère de la Santé : les chewing-gums à base de nicotine et les patches. D'ici la fin de l'année 2018, cette prise en charge va remplacer le forfait de 150 euros par an et par personne.

L'objectif de cette mesure est de faciliter le sevrage tabagique pour les Français et les Françaises qui en expriment le désir. Il suffira d'une prescription pour se voir délivrer les médicaments concernés, sans avance de frais. Le ministère de la Santé espère donc améliorer l'accès des personnes aux revenus modestes.

Rembourser les substituts nicotiques devrait avoir un autre effet vertueux : celui de lisser les prix des patches et chewing-gums dans les différentes pharmacies. Comme l'a montré une enquête de l'association Familles Rurales, le prix d'une boîte de Nicopass peut gonfler de 12 euros selon les officines.

Les ventes continuent de reculer

PUB



Il faudra donc compter 14,14 euros pour une boîte de gommes Nicotine EG et environ 28 euros pour les patches Nicorette Skin. Ces tarifs entreront en vigueur à partir du 20 mai, date de prise d'effet de l'arrêté.

Cette amélioration de la prise en charge vient compléter la politique anti-tabac menée par le gouvernement. Le prix du paquet de cigarettes a déjà été augmenté à plusieurs reprises. L'objectif est d'atteindre 10 euros d'ici 2020.

à la volonté seule

Médicament contenant de la nicotine, pas avant 18 ans. Contient de l'alcool. Utilisé pour aider les fumeurs à arrêter de fumer. L'arrêt définitif de la consommation de tabac est préférable. Demandez conseil à votre pharmacien. Lire attentivement la notice. En cas de difficultés, consultez votre médecin. M17N164EWD - 1398/6 984 656 3/GR/10.

Locataire Gérant de Vario Expansion SAS.

PUB

Dernières brèves

- Tabac : les patches seront...**
Publié le 17/05/2018 - 15:33
- 5 conseils pour se protéger...**
Publié le 17/05/2018 - 10:56
- Pollution : de lourdes...**
Mis à jour le 17/05/2016 - 09:30

> Voir plus

PUB

Contenus Sponsorisés

- L'investissement localif est la meilleure astuce pour réduire considérablement vos impôts**
Programmes Pinel soldés
- Nouveaux panneaux solaires : l'Etat finance votre installation !**
Testez votre éligibilité
- Quel est le prix d'un Monte-Escalier ? Faites un devis, c'est gratuit !**
Devis gratuit
- Location Vacances à la Montagne avec randonnées gratuites accompagnées d'un guide !**
Location Odalys Vacances

E-SANTE.fr – Site web – 18/05/2018

Ces mesures semblent fonctionner, a en croire l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Dans son tableau de bord du premier trimestre 2018, l'institution constate un recul des ventes, particulièrement marquée au mois de mars.

Par rapport aux trois premiers mois de 2017, **le marché du tabac a reculé de 8 %** pour les cigarettes, 14 % pour le tabac à rouler. A l'inverse, les ventes de **substituts nicotiniques** ont grimpé de 11 % environ. L'OFDT salue deux mesures : "le passage de 50 à 150 euros, en novembre 2016, du remboursement forfaitaire" et la prise en charge du Champix (varénicline), qui avait été suspendue.



MOTS-CLÉS : Sevrage tabagique, Substitut nicotinique, Nicotine, Chewing-gum, Tabagisme, Tabac, Sécurité sociale, Remboursement, Agnès buzyn

Publié par Audrey Vaugrente, Journaliste santé le Jeudi 17 Mai 2018 : 16h00
Source : Agnès Buzyn se félicite d'une nouvelle étape pour mieux soutenir les fumeurs dans leur démarche d'arrêt : deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables, ministère des Solidarités et de la Santé, 16 mai 2018
Arrêt du tabac : quelle prise en charge pour les substituts nicotiniques ?, Assurance maladie, 23 avril 2018
Tableau de bord Tabac, OFDT, consulté le 17 mai 2018



PUB

PUB

Publié le 1

Derniers Quiz

-  **Que savez-vous de la presbytie...**
Publié le 27/02/2018 - 21:10
-  **Vos questions sur la presbytie**
Publié le 21/02/2018 - 21:23
- Vos questions sur...**
Publié le 21/02/2018 - 20:51

[> Voir plus](#)

Newsletter

Recevez gratuitement les newsletters E-Santé

Billets de blog

-  **Pollution de l'air : quand...**
Publié le 13/01/2017 - 17:37
-  **Gelée et pâte de coing**
Publié le 29/09/2016 - 21:32
-  **Connaissez-vous la maca ?**
Publié le 21/09/2016 - 20:45

[> Voir plus](#)

PUB

VI-media.fr– Site web – 18/05/2018



vl-media.fr
Pays : France
Dynamisme : 17

Date : 18/05/2018
Heure : 10:27:59

Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Des patchs anti-tabac seront remboursés par la Sécu dès dimanche

À partir de dimanche prochain, le 20 mai, un produit anti-tabac va s'ajouter à la liste des traitements remboursés par la Sécu : le patch NicoretteSkin

Selon le gouvernement, en France, plus de 13 millions de personnes fument et le tabac est une source majeure de cancers, de maladies cardiovasculaires et d'insuffisance respiratoire. Le tabac est responsable de 73.000 décès chaque année. L'Assurance Maladie vous accompagne dans l'arrêt du tabac.

Une mesure du plan « *P riorité Prévention* »

Le plan « *P riorité P révention* » dévoilé fin mars par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, annonce, dans un communiqué, qu'à compter du 20 mai « *Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables* » .

Les traitements anti-tabac sont progressivement remboursés comme n'importe quel médicament. Certains traitements sont déjà entrés dans les remboursements de la Sécu. C'est le cas de la gomme à mâcher Nicotine EG, prise en charge depuis le 28 mars.

Un arrêté, paru ce mardi dans le *J ournal Officiel* , annonce que le patch NicoretteSkin (fabriqué par Jonhson & Jonhson) s'ajoutera à la liste des traitements remboursés et qui prendra effet « *au quatrième jour suivant (sa) date de publication* » .

Le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an, dont l'extinction était actée, sera « *maintenu jusqu'à la fin de l'année* » selon la ministre de la Santé.

Des prix uniques

Un prix a été fixé pour chaque produit, quels que soient les dosages ou les parfums. Le prix unique de la gomme à mâcher Nicotine EG s'élève à 14,14 euros et 28,55 euros pour le patch NicoretteSkin, remboursés à 65% par l'Assurance maladie.

La ministre annonce que « *cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes* » et que « *mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas* » . Sa lutte, à l'origine de l'augmentation du prix du paquet de cigarettes, va s'accroître et atteindre 10 euros d'ici novembre 2020.

Voilà, donc, une bonne raison d'arrêter de fumer ...

JE NE FUME PLUS – Site web – 18/05/2018



Je ne fume plus ! #JNFP • @JeNeFumePlus

Les patch **NicoretteSkin** remboursés à partir du 20/05. JORF n°0111 du 16 mai 2018

pic.twitter.com/bBy40hdJNv

3. Sont inscrites sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux les spécialités suivantes.

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge ou au remboursement par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous, celles qui figurent à l'autorisation de mise sur le marché à la date de publication du présent arrêté.

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 490 023 5 1	CORDARONE 200 mg (chlorhydrate d'amiodarone), comprimés sécables (B/30) (laboratoires BB FARMA)
34009 490 024 5 0	MIFLONIL 400 microgrammes (budésonide), poudre pour inhalation en gélules (B/60) (laboratoires MEDIWIN LIMITED)
34009 396 505 7 9	NICORETTESKIN 10 mg/16 heures (nicotine), dispositif transdermique en sachet (B/28) (laboratoires JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE FRANCE)
34009 396 509 2 0	NICORETTESKIN 15 mg/16 heures (nicotine), dispositif transdermique en sachet (B/28) (laboratoires JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE FRANCE)
34009 396 512 3 1	NICORETTESKIN 25 mg/16 heures (nicotine), dispositif transdermique en sachet (B/28) (laboratoires JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE FRANCE)
34009 490 023 4 4	PERMIXON 160 mg (extrait lipido stéroïdique de <i>Serenoa repens</i>), gélules (B/180) (laboratoires PHARMA LAB)

Répondre • Retweeter • Citer • Like (0)

DEMOTIVATEUR.FR – Site web – 18/05/2018

Demotivateur

Date : 18/05/2018
Heure : 11:46:32
Journaliste : Hugo Nwww.demotivateur.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

La Sécurité Sociale rembourse à présent certains patchs pour aider à arrêter de fumer

Les anciens fumeurs le savent, arrêter la cigarette peut s'avérer extrêmement difficile. La seule force de la volonté ne suffit pas toujours : des substituts, des petits coups de pouce sont parfois nécessaires, sous la forme de gommes à mâcher ou de patchs. **Ces adjuvants ont néanmoins un coût, coût qui sera remboursé par la Sécurité Sociale pour deux traitements spécifiques, à partir de ce dimanche 20 mai 2018.**



Image d'illustration d'un homme écrasant une cigarette. Crédit photo : fongbeerredhot / Shutterstock

Depuis le mois de mars, le plan « Priorité prévention » élaboré par le Ministère de la Santé cherche à lutter contre le tabagisme, et à préserver le plus de vies possible, notamment en mettant en place un remboursement des traitements destinés à aider à arrêter de fumer. Ainsi, les gommes à mâcher Nicotine EG ont commencé à être remboursées à la fin du mois de mars par la Sécurité Sociale.

Celles-ci viennent d'être rejointes par les patchs NicoretteSkin, qui seront également remboursés à hauteur de à 65% à partir de ce dimanche 20 mai 2018, le prix fixé pour les gommes Nicorette EG étant de 14,14 euros, et de 28,55 euros pour les patchs, selon BFMTV .

En fonction des négociations avec les laboratoires, d'autres traitements d'autres marques devraient peut-être rejoindre la liste de ceux pris en charge par la Sécurité Sociale, pour offrir plus de choix quant aux produits anti-tabac remboursés. Associé à la récente hausse à huit euros du paquet de cigarettes, ce remboursement de deux types de traitements anti-tabac ne devrait qu'encourager plus de personnes à abandonner définitivement le tabac dans les semaines et mois à venir.

TOP SANTE.FR – Site web – 17/05/2018

Découvrez le nouveau site **Via**

TOP Santé

MÉDECINE | BIEN MANGER | MINCEUR | SANTÉ AU NATUREL | BIEN-ÊTRE | BEAUTÉ | AMOUR & SEXO | MAMAN | SENIOR | BOUTIQUE

EN CE MOMENT [Perdre du poids](#) - [Saison des pollens](#) - [Maladie de Lyme](#) - [Levothyrox](#) - [Les soins L'Oréal Paris](#) - [Tests & Quiz](#) - [Jeux concours](#)

» Médecine » Addictions » Arrêter de fumer

Sevrage tabagique : après les chewing-gums, les patchs sont aussi remboursés

Partagez sur Facebook |  |  |  | 

MOTS-CLÉS

- MÉDECINE
- ADDICTION
- ARRÊTER DE FUMER



© Getty Images

PAR CATHERINE CORDONNIER
 LE 16 MAI 2018 À 17H36

Pour inciter à l'arrêt de tabac, deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables par l'Assurance maladie.

PROTHÈSE DENTAIRE
 une crème adhésive, à quoi ça sert ?

A LIRE

L'actualité Topsante.com dans votre boîte mail

Votre adresse mail 

LES + LUS

MÉDECINE

TOP SANTE.FR– Site web – 17/05/2018

*"Soutenir les fumeurs qui souhaitent **arrêter de fumer** est un impératif, ils sont victimes du tabac. Mon engagement dans la lutte contre le tabac est entier et ne faiblira pas"* a souligné la ministre de la santé Agnès Buzyn en annonçant que deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables par l'Assurance maladie. Après les gommes à mâcher, qui étaient remboursées depuis le 22 mars dernier, les "patches" sont à leur tour remboursés, depuis aujourd'hui.



SUR LE MÊME SUJET
Arrêt du tabac : zoom sur les substituts nicotiniques

*"Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes. Elle permet, en effet, de supprimer l'avance de frais systématique et d'avoir le même tarif pour un même produit sur tout le territoire, tout en permettant une durée de traitement adaptée **à la dépendance**"* a insisté la ministre de la Santé.



**LORSQU'IL PREND SES
DISTANCES... FAITES CECI !**

Comment ramener un homme qui s'éloigne sur la voie de l'amour et de l'engagement ?

Sponsorisé par BlueSteel

Cette mesure du Plan priorité prévention accompagne **la hausse du prix du paquet** de cigarette intervenue le 1er mars dernier.

04.

PRESSE PROFESSIONNELLE SANTE

ASSURCITY.COM – Site web – 20/05/2018

Date : 19/05/2018
Heure : 14:27:49

AssurCity

www.assurcity.com
Pays : France
Dynamisme : 5



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécurité sociale dès le 20 mai



A partir du 20 mai des **patchs anti-tabac** seront remboursés par la Sécurité sociale. Une mesure saluée par la ministre de la Santé Agnès Buzyn et qui vient s'ajouter au remboursement des **gommes à mâcher Nicotine EG** mis en place le 28 mars dernier.

Des **patchs anti-tabac** remboursés à partir du 20 mai

La lutte contre le tabagisme est l'une des priorités du ministère de la Santé. Après l'augmentation des prix des paquets de cigarettes, la **ministre de la Santé Agnès Buzyn** vient d'ajouter une nouvelle mesure visant à réduire le nombre de fumeurs. Cette fois, le gouvernement ne s'attaque pas au porte-monnaie des fumeurs, bien au contraire. A partir du 20 mai, des **patchs anti-tabac** seront remboursés. « Soutenir les fumeurs qui souhaitent **arrêter de fumer** est un impératif, ils sont victimes du tabac », a ainsi rappelé la ministre dans un communiqué publié hier.

D'autres **substituts nicotiques** bientôt remboursés

Cette décision de rembourser des **patchs anti-tabac** intervient dans le cadre du plan « Priorité prévention » présenté fin mars par la ministre. Tous les patchs ne sont néanmoins pas concernés. « Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables », a indiqué Agnès Buzyn. Il s'agit des **patchs Nicotine EG et NicoretteSkin** pour lesquels un prix unique a été fixé. Le premier sera vendu 14,14 €, et le second 28,55 €. Les deux produits seront remboursés à 65% par l'Assurance maladie. « Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes », a affirmé la ministre.

Le **remboursement de patchs anti-tabac** vient s'ajouter à celui des gommes à mâcher Nicotine EG (14,14€).

Ces derniers le sont en effet depuis le 28 mars dernier. Et la liste devrait prochainement s'allonger. Le gouvernement prévoit en effet de rembourser d'autres produits, qui sont également des **substituts nicotiques**. Le **forfait d'aide au sevrage de 150 €** par an sera quant à lui « maintenu jusqu'à la fin de l'année », a annoncé Agnès Buzyn.

BLOG JEAN YVES NAU – Site web – 20/05/2018

JOURNALISME ET SANTÉ PUBLIQUE

Le blog de Jean-Yves Nau, journaliste et docteur en médecine

[About](#) [A propos de l'auteur](#) [Mentions légales](#)

Fumeur, savais-tu que ta Nicorette-Skin® te sera bientôt remboursée par la collectivité ?

📅 19 mai 2018

👤 jeanyvesnau

🏷️ addictions, Argent, Médecine, médicament, Philosophie, Politique, tabagisme

Bonjour

C'est un communiqué rédigé par des publicitaires et destiné aux journalistes qui œuvrent dans le vaste champ de la santé. Leurs confrères politiques et économiques ne semblent pas conviés. Ce qui ne manque pas d'interroger. Un communiqué de presse qui ne manque pas de sel – accroché à **une publication du *Journal Officiel* du 16 mai**.

Nous sommes ici dans un domaine nouveau en France : le « remboursement des substituts nicotiques par la sécurité sociale ».

« Egalité pour tous face au sevrage tabagique : **NICORETTESKIN**@16h, deviennent suite à cette publication les premiers et seuls patchs nicotiques à date, à répondre à l'appel ! » assure le fabricant : le « **laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France** ». Ce dernier s'engage désormais dans l'accès au sevrage tabagique pour tous en inscrivant au remboursement ses patchs **NICORETTESKIN**@ 16h, premiers et seuls patchs nicotiques à date, à être remboursés ».

BLOG JEAN YVES NAU– Site web – 20/05/2018

Et de nous éclairer : « Dans le cadre du nouveau plan santé « priorité prévention », présenté le 26 mars dernier par le gouvernement, la prise charge "classique" des substituts nicotiques par la sécurité sociale a été annoncée. Il a toutefois été spécifié que « ce mouvement est progressif car il implique une démarche des laboratoires ». Et le laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France est le premier. Pourquoi ? Comment ? Et, surtout, pourquoi si tard ? Nous ne le saurons pas à la lecture de ce communiqué...

Cigarette électronique

En savoir plus ? Le **Dr Anne-Laurence Le Faou**, responsable du centre ambulatoire d'addictologie, à l'hôpital européen Georges-Pompidou (APHP) à Paris et Présidente de la Société Francophone de Tabacologie, ainsi que le laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France s'exprimeront (peut-être) sur ces sujets. Rendez-vous gratuit le 24 mai prochain, vers midi, dans un grand hôtel parisien.

Le « laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France » y révélera « en avant-première » les résultats d'un sondage réalisé sur un panel de mille Français – un sondage ayant pour objectif « d'évaluer l'impact du remboursement par la sécurité sociale des substituts nicotiques ». La question aurait pu être posée différemment : les esclaves aimeraient-ils être aidés par la collectivité pour briser leurs chaînes addictives tabagiques qui, pour partie, profitent à l'Etat ?

On pourrait, aussi, s'intéresser, ici, à la cigarette électronique.

A demain

Share this:



chargement...

LE MONDE DU TABAC.COM – Site web – 20/05/2018

🏠 Profession Institutions Pression normative E-cigarette Associations Trafic International Observatoire 📡

20 mai 2018 | L'Info

POLITIQUE ANTI-TABAC : LIMITES DE VISIBILITÉ

C'est donc à partir de ce dimanche, officiellement, que l'Assurance maladie va rembourser à 65 % le patch **NicoretteSkin** (de **Jonhson&Jonhson**), vendu au prix unique de **28,55 euros** (voir Lmdt des 16 et 17 mai 2018).



•• Un pas décisif dans le **financement public des patches**, suite à la prise en charge dans les mêmes conditions de la gomme Nicotine EG, depuis fin mars. Ceci, alors que l'ancien « forfait d'aide au sevrage » de 150 euros par an est prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Et une mesure opportune alors que les ventes de traitement d'aide à l'arrêt ont augmenté de 28 % l'année dernière, selon l'OFDT. Avec 2 millions et demi de clients (voir Lmdt du 20 mars 2018).

•• « *Cela fait que le patch va coûter réellement 10 euros à son acheteur ... alors que le paquet de cigarettes va passer bientôt à 10 euros aussi* » : ce sont les « éléments de langage » que le ministère de la Santé fait passer auprès des médias, ces dernières heures.

Mais sans en révéler plus sur le déroulement exact du deuxième Programme national de Réduction du Tabagisme (PNRT) que doit assumer **Agnès Buzyn** (voir Lmdt du 28 novembre 2017).

•• Certes, on sait ce qu'il en est de la programmation des prix du tabac : **10 euros en 2020**.

Mais on ignore comment le ministère entend mesurer l'impact réel auprès des fumeurs de la première étape du 1er mars dernier (1 euro en moyenne). Et pas seulement au niveau des ventes officielles dans le réseau des buralistes.

•• On ignore encore comment va se configurer la troisième édition du « **Moi(s) sans Tabac** », en novembre prochain :

- le vapotage y sera-t-il officiellement intégré comme « un moyen recommandé pour quitter le tabac » comme le font les Britanniques dans leur opération « **Stoptober** » (voir Lmdt du 22 septembre 2017) ?
- dans quelles conditions les **buralistes** y seront associés ? Leur participation y est clairement proposée dans le dernier protocole signé entre la Confédération et le Gouvernement (voir Lmdt du 4 février 2018).

•• On ignore tout autant l'emploi précis des 130 millions d'euros (pour 2018) – financés par les fabricants et distributeurs – du « **fonds de lutte contre le tabac** ».

•• De même, aucune information actualisée et concrète sur d'autres annonces officiellement faites par la ministre de la Santé :

- « *une meilleure harmonisation des niveaux de fiscalité sur les produits du tabac en Europe* » ;
- « *un plan de renforcement de la lutte contre la contrebande de tabac* ».

•• Un patch et un prix ne sauraient cacher un manque de visibilité globale sur la lutte effective contre le tabagisme et sur l'évaluation objective des résultats attendus. Ce flou est dangereux car il est propice à d'autres surenchères en termes de nouvelles mesures, spectaculaires dans leurs annonces, nulles dans leurs effets.

Paquet neutre ... vous disiez ?

👤 Anti tabac, Ministère de la Santé, Sevrage

Commenter

L'essentiel

Rechercher sur le site

Saisissez un ou des mots clés

Recherche

Le tabac en France

18,2 milliards €
de chiffre d'affaires
(2017)

14,5 milliards €
de recettes fiscales

55,3 milliards d'unités
tous produits tabac
(livraison réseau officiel)

44,9 milliards de cigarettes
(livraison réseau officiel)

17,7 millions de fumeurs
dont 13,4 réguliers

24 mille débitants de tabac
(réseau de vente officiel) 900
fermetures depuis 2000

Le Projet SUN

Une étude du marché illicite des cigarettes en Europe, Suisse et Norvège par KPMG



LE PHARMACIEN DE France – Site web – 18/05/2018



N° 1300 Mai 2018

INTERVIEW

« La pharmacie doit se réinventer »

Frédéric Bizard - économiste

Rechercher





 Connexion

LE Dessin du MOIS

Potard à domicile



Le PHARMACIEN DE FRANCE

ACTUALITÉS
ENQUÊTES
EN PRATIQUE
BANCS D'ESSAI
ARCHIVES
DPC

remboursement

NicoretteSkin entre dans la danse

Promesse tenue : après les gommes à mâcher, des patchs à la nicotine deviennent remboursables, sur prescription uniquement.



© FOTOLIA/SIRAANAWONG

Les gommes à mâcher Nicotine EG avaient ouvert le bal le 28 mars dernier : pour la première fois en France, des substituts nicotiques accédaient au remboursement. C'était l'une des 25 mesures du plan Priorité prévention présenté par Édouard Philippe, Premier ministre, et Agnès Buzyn, ministre de la Santé, 48 heures plus tôt. Le gouvernement avait alors promis qu'une seconde forme galénique serait rapidement admise au remboursement. Deux mois après, nous y sommes : le texte portant le remboursement des patchs NicoretteSkin (Johnson & Johnson Santé Beauté France) aux dosages de 10 mg/16 h, 15 mg/16 h et 25 mg/16 h est paru au *Journal officiel* du 16 mai. Rappelons qu'il s'agit d'une démarche volontaire de la part des deux fabricants concernés, EG Labo et Johnson & Johnson.

À quand les entretiens tabac ?

Les patchs NicoretteSkin sont donc remboursables par l'Assurance maladie à compter du 20 mai, comme le précise le décret, au prix public TTC (hors honoraires de dispensation) de 28,55 euros et ce, quel que soit le dosage. Le laboratoire précise que ses patchs ne sont pas « inscrits au répertoire des groupes génériques » et donc non substituables. Dans un communiqué paru concomitamment, le ministère de la Santé ajoute que « le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an et par assuré sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018 », à titre transitoire. En attendant, les pharmaciens – contrairement aux médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes – ne peuvent toujours pas prescrire ces substituts nicotiques. « À quand une prise en charge sur conseil pharmaceutique ? », interpelle Philippe Gaertner, président de la FSPF, sur Twitter, qui pourrait être associée à la mise en place d'entretiens d'initiation au sevrage tabagique. La prochaine étape ?

Par Laurent Simon

17 Mai 2018



RECEVEZ L'hebdo

Chaque semaine, allez à l'essentiel.

DÉCOUVREZ Le magazine

Feuilletez gratuitement un numéro !



CHOISISSEZ La différence

- Du papier**
- 10 numéros par an
 - 10 suppléments DPC à la page
- Du web**
- Des informations exclusives
 - Des actualités en avant-première
 - Un accès illimité aux archives
 - Profitez du magazine sur liseuse
 - Compatible tablette



Le généraliste – article – 18/05/2018

le généraliste

Pays : France
Périodicité : Hebdomadaire



Date : 18 MAI 18
Page de l'article : p.7



Page 1/1

► **Substituts nicotiniques remboursés** Ce qui avait été annoncé dans le Plan prévention par Edouard Philippe le 26 mars dernier sur les traitements d'aide à l'arrêt du tabac, se met rapidement en place. Le forfait d'aide au sevrage tabagique de 150 euros/an est remplacé par un remboursement classique. Les premiers substituts nicotiniques remboursés ont été les gommes à mâcher Nicotine Eg Fruit/Menthe®. Dans le JO du 16 mai, on apprend que les dispositifs transdermiques Nicoretteskin® ont été inscrits dans la liste des médicaments remboursables.

ACTUSANTE.NET – Site web – 18/05/2018**Actu Santé**
.net

Formulaire de recherche



ACTU

MALADIES

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

RECHERCHE

BIEN-ÊTRE

la Une » Actu » Les patchs anti-tabac remboursés par l'Assurance maladie dès ce dimanche



Une cigarette. © Crédits photos capture Dailymotion

Les patchs anti-tabac remboursés par l'Assurance maladie dès ce dimanche

👤 Lionel Durel 📅 18 Mai 2018

Fumeurs, vous aurez de moins en moins d'excuse pour arrêter de fumer. Dès dimanche (le 20 mai), certains patchs anti-tabac seront remboursés par l'Assurance maladie. On fait le point.

ACTUSANTE.NET – Site web – 18/05/2018

[Agnès Buzyn](#), la ministre de la Santé met donc en place son annonce de mars dernier. Dans le cadre de son plan "Priorité prévention", le **patch** de la marque **NicoretteSkin** (Jonhson & Jonhson) sera donc pris en charge par l'[Assurance maladie](#) et donc, remboursé.

La gomme à mâcher Nicotine EG (EG Labo) déjà remboursée

Outre le patch de la marque **NicoretteSkin**, la gomme à mâcher Nicotine EG (EG Labo) est elle, déjà remboursée par l'Assurance maladie.

Pour la ministre, cette "prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes", indique-t-elle tout en précisant que "l'aide au sevrage de 150 euros par an serait tout de même maintenu jusqu'à la fin de l'année", ajoutant "Mon engagement dans la lutte contre le [tabac](#) est entier et ne faiblira pas".

Notez qu'un prix unique a été fixé pour chaque produit, quels que soit les dosages ou les parfums: 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour **NicoretteSkin**, remboursés à 65% par l'Assurance maladie.

La décision, publiée au Journal officiel du 16 mai 2018, prend effet à compter du 20 mai 2018.

Tags: [cigarette](#), [cigarette électronique](#)



VIDAL ACTU – Site web – 18/05/2018

La Base de données en ligne des prescripteurs libéraux



Dans tout le site ▾

Asthme, aspirine, amoxicilline...

Rechercher

Historique ▾

Recherche alphabétique : 1-9 A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z | Index

🏠 Médicaments

🩺 Dispositifs médicaux, parapharmacie...

⚡ Interactions et convertisseurs

📄 Recommandations, protocoles...

👤 Communauté Vidal ▾

Actualités ▶ Plan Priorité Prévention : remboursement progressif des substituts nicotiniques hors forfait annuel

Plan Priorité Prévention : remboursement progressif des substituts nicotiniques hors forfait annuel

Par DAVID PAITRAUD - Date de publication : 17 Mai 2018

★★★★☆ 2.5 (4 notes)
vu par 4864 lecteurs



14



Recevoir Vidal News

Vos avis (5)

A partir du 20 mai, les dispositifs transdermiques **NICORETTESKIN** (nicotine) seront remboursables à 65 % sur prescription médicale "classique", comme pour tous les médicaments remboursables.

NICORETTESKIN est la deuxième spécialité appartenant à la classe des substituts nicotiniques à accéder au remboursement classique, quelques semaines après l'inscription des gommes à mâcher sans sucre **NICOTINE EG** 2 mg et 4 mg goût fruit ou goût menthe.

Jusqu'à présent, ces spécialités étaient prises en charge dans le cadre du forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an et par patient, comme les autres substituts nicotiniques.

Selon la ministre de la santé, Agnès Buzyn, ce forfait sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018 dans l'attente du remboursement progressif des substituts nicotiniques dont les laboratoires exploitants en auront fait la demande.

Le passage d'une prise en charge forfaitaire à un remboursement classique (par spécialité, associé à un taux de prise en charge et un prix fixé) est une recommandation de la HAS et une des mesures-phares décidées par le gouvernement dans son Plan priorité prévention présenté en mars dernier.

Celle-ci vise à faciliter l'accès à ces traitements de substitution pour tous les patients, en supprimant l'avance des frais et en fixant le prix de vente sur tout le territoire, tout en permettant une durée de traitement adaptée aux besoins des patients dépendants.



> Voir toutes les actualités

Vidal News du 2018-05-17



17 Mai 2018
Plan Priorité Prévention : remboursement progressif des substituts nicotiniques hors forfait annuel
A partir du 20 mai, les dispositifs transdermiques NICORETTE...



17 Mai 2018
Risque d'erreur médicale aux urgences : étude française encourageante de l'impact des vérifications croisées
La prise de décision médicale aux urgences expose particulie...



11 Mai 2018
Concours Lépine 2018 : MedPack et trois autres innovations santé au tableau d'honneur
Cette année, la santé a été mise à l'honneur de la 117e ...



17 Mai 2018
Rappel de l'ANSM : les anorexigènes amphétaminiques sont interdits France
Suite à un signalement de prescription d'amfépramone par un ...



16 Mai 2018
Asthme et BPCO : REVINTY ELLIPTA, deuxième spécialité à base de furate de fluticasone et de vilantéro
REVINTY ELLIPTA 92 µg/22 µg poudre pour inhalation en récipi...



14 Mai 2018
Alzheimer : arrêt de commercialisation fin novembre 2018 de REMINYL comprimé et gélule LP
Le laboratoire Janssen a décidé d'arrêter la commercialisati...



15 Mai 2018
Rupture de stock d'ERWINASE (crisantaspase) : des unités britanniques à nouveau mises à

VIDAL ACTU – Site web – 18/05/2018

En France, plus de 13 millions de personnes fument mais plus de la moitié souhaitent arrêter de fumer (illustration).

Inscription sur la liste des médicaments remboursables

Deux arrêtés concernant la prise en charge du substitut nicotinique **NICORETTESKIN** (Cf. Encadré 1) par l'Assurance maladie ont été publiés au [Journal officiel du 16 mai 2018](#) :

- le [texte 8](#) inscrit ces dispositifs transdermiques dosés à **10 mg/16 heures, 15 mg/16 heures et 25 mg/16 heures (nicotine)** en **boîte de 28** sur la liste des spécialités **remboursables** ;
- le [texte 9](#) inscrit ces mêmes spécialités sur la liste des spécialités **agrées aux collectivités**.

Ces arrêtés entreront en application à compter du **20 mai 2018**.

Encadré 1 - Indication de NICORETTESKIN

NICORETTESKIN est indiqué dans le traitement de la **dépendance tabagique** afin de soulager les symptômes du sevrage nicotinique chez les sujets désireux **d'arrêter leur consommation de tabac** (Cf. [VIDAL Reco « Sevrage tabagique »](#)).

NICORETTESKIN est la **deuxième spécialité** appartenant à la classe des substituts nicotiques inscrite sur la liste des spécialités **remboursables**, après les gommes à mâcher sans sucre **NICOTINE EG 2** et 4 mg SANS SUCRE goût fruit ou goût menthe (boîte de 108) ([Journal officiel du 24 mars 2018](#)).

Une prescription désormais classique à la place du forfait annuel de 150 €

La prise en charge de ces substituts par l'Assurance maladie est désormais **soumise à prescription médicale "classique"**, comme tous les autres médicaments remboursables.

Jusqu'à présent, le remboursement des substituts nicotiques et des autres spécialités indiquées dans le sevrage tabagique intervenait dans le cadre d'un **forfait à hauteur de 150 euros par an et par patient**.

Le passage d'une prise en charge forfaitaire à un remboursement classique a été **recommandée par la HAS (Haute Autorité de Santé) dès 2007**, pour une prise en charge **plus efficiente** du sevrage tabagique et un accès **plus équitable** pour tous les fumeurs, même les plus modestes.

Il constitue l'une des **25 mesures-phares (mesure 14, page 22)** élaborées par le gouvernement dans le cadre du **Plan priorité prévention** présenté fin mars 2018 :

"Rembourser directement les aides à l'arrêt du tabac

Cette mesure remplace le forfait d'aide au sevrage de 150 € par an actuellement en place. Cela permet de lever les freins liés à l'avance de frais systématique et d'avoir le même tarif pour un produit sur tout le territoire. La France compte actuellement 13 millions de fumeurs. Le tabac tue en France 73 000 personnes chaque année. Le cancer du poumon est en train de devenir la première cause de mortalité par cancer chez les femmes (10 000 décès en 2017)."

L'antinéoplasique
hospitalier ERWINASE 10 000
UI/flacon...

Archives des Vidal News

Dans la même rubrique



17 Mai 2018
Rappel de l'ANSM : les anorexigènes amphétaminiques sont interdits France
Suite à un signalement de prescription d'amfépramone par un ...



16 Mai 2018
Asthme et BPCO : REVINTY ELLIPTA, deuxième spécialité à base de furoate de fluticasone et de vilantérol
REVINTY ELLIPTA 92 µg/22 µg poudre pour inhalation en récipi...



15 Mai 2018
Rupture de stock d'ERWINASE (crisantaspase) : des unités britanniques à nouveau mises à disposition
L'antinéoplasique hospitalier ERWINASE 10 000 UI/flacon...

DAVID PAITRAUD



David Paitraud est Docteur en pharmacie et journaliste médical. Diplômé de la faculté de pharmacie de Poitiers et titulaire du DESS de politiques des biens et des services de santé (Paris ...)

Du même auteur



17 Mai 2018
Rappel de l'ANSM : les anorexigènes amphétaminiques sont interdits France
Suite à un signalement de prescription d'amfépramone par un ...



16 Mai 2018
Asthme et BPCO : REVINTY ELLIPTA, deuxième spécialité à base de furoate de fluticasone et de vilantérol
REVINTY ELLIPTA 92 µg/22 µg poudre pour inhalation en récipi...



15 Mai 2018

VIDAL ACTU – Site web – 18/05/2018

Le remboursement des substituts nicotiques sur le modèle classique présente en effet les avantages suivants :

- inscription au remboursement **spécialité par spécialité** ;
- prise en charge à un **taux fixe** ;
- prix de vente **fixé** sur tout le territoire ;
- droit au **tiers payant**.

Selon les [informations communiquées par le ministère de la santé](#), le forfait annuel sera **maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018** dans l'attente du remboursement des substituts nicotiques dont les laboratoires exploitants en auront fait la demande. "*Ce mouvement est progressif car il implique une démarche des laboratoires*".

Une mise à jour de cet article Vidal sera réalisée régulièrement.

Identité administrative

- NICORETTESKIN 10 mg/16 heures, boîte de 28, CIP 34009**39650579**
- NICORETTESKIN 15 mg/16 heures, boîte de 28, CIP 34009**39650920**
- NICORETTESKIN 25 mg/16 heures, boîte de 28, CIP 34009**39651231**
- Remboursable à 65 %
- Prix public TTC unique = 28,55 euros
- Agrément aux collectivités
- Laboratoire Johnson et Johnson Santé Beauté France

Pour aller plus loin

[Arrêté du 9 mai 2018 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux - texte 8](#) (*Journal officiel* du 16 mai 2018)

[Arrêté du 9 mai 2018 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics - texte 9](#) (*Journal officiel* du 16 mai 2018)

[Communiqué de presse - Agnès Buzyn se félicite d'une nouvelle étape pour mieux soutenir les fumeurs dans leur démarche d'arrêt : deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables](#) (Ministère de la Santé, 16 mai 2018)

[Stratégies thérapeutiques d'aide au sevrage tabagique - Efficacité, efficacité et prise en charge financière](#) (HAS, 2007)

Sur VIDAL.fr

[Sevrage tabagique : ne pas changer de marque de patch nicotinique chez les patients équilibrés](#) (31 janvier 2017)

[CHAMPIX \(varénicline\) : désormais remboursable dans le sevrage tabagique en 2^e intention](#) (4 mai 2017)

Pour en savoir plus...

Consultez les monographies VIDAL :

- [NICORETTESKIN 10 mg/16 h disp transderm](#)
- [NICORETTESKIN 15 mg/16 h disp transderm](#)
- [NICORETTESKIN 25 mg/16 h disp transderm](#)

Consultez les VIDAL Recos :

- [Tabagisme : sevrage](#)

 **Rupture de stock d'ERWINASE (crisantaspase) : des unités britanniques à nouveau mises à disposition**
L'antinéoplasique hospitalier ERWINASE 10 000 UI/lacon...

CELTPHIARM– Site web – 18/05/2018

Date : 18/05/2018
Heure : 13:22:56

www.celtipharm.com
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Substituts nicotiques : deux traitements désormais remboursables



Deux premiers traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables par l'assurance maladie : des « gommes à mâcher », depuis le 22 mars 2018 et des « patchs », depuis le 16 mai 2018.

Après les gommes à mâcher Nicotine EG prises en charge à 65 % par l'assurance-maladie depuis le 28 mars, les patchs NicoretteSkin seront remboursables également à 65 % à partir du 20 mai, selon un arrêté paru mardi au Journal Officiel. Un prix unique a été fixé pour ces produits, indépendamment des dosages ou parfums : 14,14 euros pour Nicotine EG et 28,55 euros pour NicoretteSkin.

« Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes » se félicite Agnès Buzyn.

Par ailleurs et à titre transitoire, le forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an et par assuré sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018.

La France compte plus de 13 millions de fumeurs quotidiens et le tabac est une source majeure de cancers, maladies cardio-vasculaires et d'insuffisance respiratoire. Faire progresser la part des fumeurs qui réussissent à arrêter, aider à multiplier les tentatives de sevrage, et ce dans toutes les tranches d'âges et catégories sociales constitue l'un des défis majeurs de la lutte contre le tabac des prochaines années. Pour le ministère, l'évolution qui se concrétise aujourd'hui contribue à relever ce défi.

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé 16/05/2018

ASSURLAND – Site web – 17/05/2018

assurland.com
le comparateur d'assurances

N°1 de l'assurance en France
Avec plus de 4 millions de visiteurs chaque mois !
✔ Simple ✔ Rapide ✔ Gratuit ✔ Sans engagement

 Se connecter

AUTO | MOTO | HABITATION | SANTÉ | CRÉDIT | VIE | DÉCÈS | CHIEN-CHAT | AUTRES PRODUITS -

| GUIDE DE L'ASSURANCE

 Guide de l'assurance / [Actualité Assurance](#) / [Assurance santé](#) / Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécurité sociale dès le 20 mai

Assurance santé

Des patchs anti-tabac remboursés par la Sécurité sociale dès le 20 mai

 Publié par [Arthur Pied](#) le 18/05/2018 à 16:13
 9 vues Pas encore de commentaire, soyez le premier.



La Sécurité sociale va rembourser des patchs anti-tabac



A partir du 20 mai des **patchs anti-tabac** seront remboursés par la Sécurité sociale. Une mesure saluée par la ministre de la Santé **Agnès Buzyn** et qui vient s'ajouter au remboursement des **gommes à mâcher Nicotine EG** mis en place le 28 mars dernier.

Des patchs anti-tabac remboursés à partir du 20 mai

La lutte contre le tabagisme est l'une des priorités du ministère de la Santé. Après l'augmentation des prix des paquets de cigarettes, la **ministre de la Santé Agnès Buzyn** vient d'ajouter une nouvelle mesure visant à réduire le nombre de fumeurs. Cette fois, le gouvernement ne s'attaque pas au porte-monnaie des fumeurs, bien au contraire. A partir du 20 mai, des patchs anti-tabac seront remboursés. « Soutenir les fumeurs qui souhaitent **arrêter de fumer** est un impératif, ils sont victimes du tabac », a ainsi rappelé la ministre dans un communiqué publié hier.



D'autres substituts nicotiques bientôt remboursés

Cette décision de rembourser des patchs anti-tabac intervient dans le cadre du plan « **Priorité prévention** » présenté fin mars par la ministre. Tous les patchs ne sont néanmoins pas concernés. « Deux traitements de substitution nicotinique sont désormais remboursables », a indiqué Agnès Buzyn. Il s'agit des patchs **Nicotine EG** et **NicoretteSkin** pour lesquels un prix unique a été fixé. Le premier sera vendu 14,14 €, et le second 28,55 €. Les deux produits seront remboursés à 65% par l'Assurance maladie. « Cette prise en charge permet à tous les patients l'accès à ces traitements de substitution, y compris aux plus modestes », a affirmé la ministre.

Le **remboursement de patchs anti-tabac** vient s'ajouter à celui des gommes à mâcher Nicotine EG (14,14€). Ces derniers sont en effet depuis le 28 mars dernier. Et la liste devrait prochainement s'allonger. Le gouvernement prévoit en effet de rembourser d'autres produits, qui sont également des substituts nicotiques. Le **forfait d'aide au sevrage de 150 €** par an sera quant à lui « maintenu jusqu'à la fin de l'année », a annoncé Agnès Buzyn.

Articles sur le même sujet

- 05/04/2018 - Une chute des ventes de tabac suite à la hausse des prix
- 08/02/2018 - Alcool, cannabis, tabac : une consommation en baisse chez les jeunes
- 06/02/2018 - Tabac : en mars, le prix des paquets augmentera en moyenne d'un euro
- 11/01/2018 - Moins de tabac vendu en 2017 en France

 PLUS D'ARTICLES SUR L'ASSURANCE SANTÉ

Article précédent

 Quelle est la consommation d'alcool des Français ?

Recherchez 

ASSURANCE SANTÉ



COMPAREZ GRATUITEMENT

RUBRIQUES

- [Actualité Assurance](#)
- [Actualité des assureurs](#)
- [Résiliation de contrat d'assurance](#)
- [La famille Jassuralin](#)
- [Infos pratiques Assurance](#)
- [Les Newsletters Assurland.com](#)
- [Les tarifs dans l'assurance](#)
- [Les témoignages](#)
- [Les perles de l'assurance](#)
- [Glossaire de l'assurance](#)
- [Les sondages sur l'assurance](#)

Événements

[Palmarès de l'assurance](#)

[Assureurs proches de vous](#)

ASSURANCE SANTÉ



COMPAREZ GRATUITEMENT

LE MONITEUR DES PHARMACIES.FR – Site web – 17/05/2018

**CAMPUS
ASTERA**



Toi aussi rejoins la communauté
des étudiants en pharmacie Campus Astera !

[Je découvre >](#)

[Accueil](#) / [Actu](#) / [Actualités](#) / [Actus médicaments](#) / [NicoretteSkin : inscription au remboursement - 16/05/2018](#)

16/05/2018 | Le Moniteur des pharmacies.fr ..

f 35

tw

in

G+

en

re

NicoretteSkin : inscription au remboursement



DR

Après les gommages à mâcher **Nicotine EG** (voir notre [actualité du 26 mars 2018](#)), c'est au tour des patchs **NicoretteSkin** 10 mg/16 heures, 15 mg/16 heures et 25 mg/16 heures en boîte de 28 d'être inscrits sur la liste des spécialités remboursables.

Leur prix a été fixé à **28,55 €** la boîte, avec un taux de remboursement à **65 %**.

La décision, publiée au [Journal officiel du 16 mai 2018](#), prend effet à compter du **20 mai 2018**.

Yolande Gauthier

ENQUÊTE FLASH

Trouvez-vous que le niveau de compétences
des apprentis préparateurs a baissé ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

Commentaires

Voter

DPC



APM NEWS– Site web – 18/05/2018

Inscription au remboursement de la forme patch de Nicorette*

Mots-clés : #produits-de-santé #journal-officiel #gratuit #remboursement #S3

MINISTÈRE DE SANTÉ

Le Journal officiel de mercredi a publié l'inscription au remboursement aux assurés sociaux et l'agrément aux collectivités du traitement du sevrage tabagique NicoretteSkin* (nicotine en dispositif transdermique, Johnson & Johnson Santé beauté).

EN DIRECT



Dr philippe Arvers – TWITTER– 18/05/2018



Dr Philippe Arvers • @addict38

18 mai

Remboursement des patchs nicotiniques à 65% dès dimanche [#IRAAT](#) iraat.fr/remboursement-...

Dr philippe Arvers – TWITTER– 16/05/2018



Dr Philippe Arvers • @addict38

16 mai

Remboursement patchs **NicoretteSkin** 10 mg/16 heures, 15 mg/16 heures et 25 mg/16 heures en boîte de 28, depuis le 16 mai 2018 lemoniteurdespharmacies.fr/actu/actualite...

Répondre • Retweeter • Citer • Like (1)



MERCI

magali.faget@mlle-pitch.com

Contact agence
Magali Faget : 06 43 47 46 51